



RAPPORT ANNUEL

UNION +

Siège social : 6 avenue de Provence - 75009 PARIS
PARIS 401 691 258

Société d'Investissement à Capital Variable

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion la préservation du capital et la recherche d'une performance égale à celle de son indicateur de référence l'€STR capitalisé, diminué des frais de gestion réels, sur la durée de placement recommandé. En cas de taux particulièrement bas, négatifs ou volatils, la valeur liquidative du fonds peut être amenée à baisser de manière structurelle, ce qui pourrait impacter négativement la performance de votre OPC et compromettrait l'objectif de gestion lié à la préservation du capital. L'indice tient compte de la capitalisation des intérêts

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte un style de gestion active afin d'obtenir une performance proche de celle du marché monétaire dans un contexte de risque de marché comparable à celui donné par son indice de référence. Cela se traduit par :

- La gestion active de la vie moyenne des titres en fonction des anticipations d'évolution des taux des Banques Centrales de la zone euro, la gestion de la courbe des taux monétaires et la gestion des fluctuations de l'€STR au cours du mois ainsi que de la définition de la classification. La répartition entre taux variable et taux fixe évoluera en fonction des anticipations de variation des taux d'intérêt.
- La gestion du risque « crédit » en complément de la part du portefeuille géré au jour le jour, de façon à essayer d'optimiser le rendement du portefeuille au travers d'une sélection rigoureuse des signatures des émetteurs.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.

Le portefeuille est composé d'instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CE et de dépôts à terme d'établissements de crédit. Le gérant s'assure que les instruments qui composent le portefeuille du fonds sont de haute qualité de crédit selon l'analyse propre à la société de gestion. Un instrument du marché monétaire n'est pas de haute qualité de crédit s'il ne détient pas au moins l'une des deux meilleures notations court terme déterminée selon l'analyse de la société de gestion. L'OPCVM limite son investissement à des instruments financiers ayant une durée de vie résiduelle maximum inférieure ou égale à 2 ans, à condition que le taux soit révisable dans un délai maximum de 397 jours. La maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (en anglais dénommée WAM - Weighted Average Maturity) est inférieure ou égale à 6 mois. La durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction des instruments financiers (en anglais dénommée WAL - Weighted Average Life) est inférieure ou égale à 12 mois.

A titre dérogatoire, il pourra investir au-delà de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales. L'OPCVM peut investir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIVG de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier, et régis par le Règlement (UE) 2017/1131. Les instruments émis dans une devise autre que l'Euro font l'objet d'une couverture systématique pour annuler le risque de change.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture des risques de taux et de change
- titres intégrant des dérivés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux et de crédit

- dépôts, prises et mises en pension. Les expositions aux risques des marchés actions et de matières premières, directes ou indirectes, même par le biais de contrats financiers, sont interdites.

RAPPORT DE GESTION A L' ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle, conformément aux textes légaux et réglementaires ainsi qu'aux dispositions statutaires afin de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice écoulé et vous demander d'approuver les comptes arrêtés le 29/12/2023.

I. COMPTE RENDU D'ACTIVITE

1. Politique de Gestion

La stratégie d'investissement de l'OPC intègre des critères extra-financiers selon une méthodologie développée par le département d'analyse extra financière de Crédit Mutuel Asset Management visant à exclure les valeurs les moins bien notées en matière environnementale, sociale et de gouvernance afin de réduire notamment l'impact du risque de durabilité auquel l'OPC est exposé.

L'équipe de gestion s'attache à prendre en compte dans ses décisions d'investissement les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques considérées comme durables au regard du règlement « Taxonomie » (UE) 2020/852. Le recensement des émetteurs au sein du Fonds dont les activités sont éligibles à la Taxonomie est un sujet principal pour Crédit Mutuel Asset Management. Des travaux sont en cours afin de permettre, à terme, de déterminer un pourcentage minimum d'alignement avec la taxonomie.

Les principales incidences négatives sont également prises en compte dans la stratégie d'investissement.

Crédit Mutuel Asset Management applique sur l'ensemble de sa gamme d'OPC :

- une politique de suivi des controverses visant à détecter les valeurs sur lesquelles des controverses apparaissent. En fonction de l'analyse menée, les valeurs concernées sont maintenues ou exclues,
- une politique d'exclusion sectorielle stricte concernant notamment les armes controversées,

Ces politiques sont disponibles sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements qui sont qualifiés d'investissement durable au sens du Règlement « SFDR » (UE) 2019/2088. prend en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnementale.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durable sur le plan environnemental.

Politiques sectorielles :

Inscrit dans ses objectifs stratégiques, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de politiques sectorielles en lien notamment avec la politique RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste) (1) du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le détail des politiques sectorielles de la société de gestion est disponible sur le site de Crédit Mutuel Asset Management.

La surveillance et le contrôle de l'application de ces dernières s'effectuent à trois niveaux :

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle pré-trade, empêchant la souscription de titres interdits de par l'application des politiques sectorielles (2) ;

- par la mise en place d'un dispositif de contrôle post-trade, permettant d'identifier les valeurs interdites par l'application des politiques sectorielles et présentes en portefeuille (hors OPC qui font de la réplication indicielle dans leur structuration) ;

- par le Comité RSE (trimestriel), réuni autour de la Direction générale, en charge de la supervision et du suivi de l'application des politiques sectorielles. Ce Comité prend connaissance en particulier des analyses qualitatives réalisées par le Pôle Finance Responsable et Durable sur les émetteurs concernés par les différentes politiques sectorielles.

Politique sectorielle Charbon :

Au niveau de la SGP (3), sur l'exercice écoulé, notons la prise en compte de la mise à jour de la liste « GCEL » (4) par l'ONG Urgewald, laquelle constitue la référence en termes de déploiement de notre politique sectorielle.

L'identification des émetteurs impliqués dans des activités liées au charbon s'effectue selon plusieurs critères :

- Les « Coal Developer » : émetteurs développant des capacités en lien avec l'exploitation de charbon ;

- Et 4 autres critères associés à des seuils :

o Production annuelle de charbon < 10 MT ;

o Capacités électriques installées basées sur le charbon < 5 GW

o Part du Charbon thermique dans le CA < 10%

o Part du Charbon dans le mix énergétique < 10%

Notons la baisse des niveaux des seuils relatifs, de 20% à 10%.

La liste GCEL compte désormais 3731 émetteurs (maisons mères et filiales) dont 1840 sont identifiés comme « coal developer ».

Sur l'exercice, le Comité RSE, instance de gouvernance et de suivi de l'application de nos politiques sectorielles, a confirmé le statut « autorisé » de 2 groupes émetteurs présents dans la liste GCEL et engagés dans un plan de sortie du charbon à horizon 2030.

Au total, la mise en œuvre de notre politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 99,8% des émetteurs de la liste GCEL 2023. Ce haut niveau d'exclusion s'explique, entre autre, par l'extension de l'interdiction d'un émetteur à l'ensemble du Groupe auquel il appartient.

Politique sectorielle Défense et Sécurité :

La politique sectorielle Défense et Sécurité se compose de deux volets :

- Exclusion des entreprises impliquées dans le secteur des armes controversées et des armes non-conventionnelles et de destruction massive ;

- Suivi des controverses portant sur des sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat.

S'agissant des activités liées aux armes conventionnelles, le pôle Finance Responsable et Durable (FRd) de Crédit Mutuel Asset Management assure une vigilance particulière concernant les sociétés impliquées dans l'armement militaire de combat et faisant l'objet de controverses très sévères liées aux activités de défense et sécurité. Cette analyse peut mener à une exclusion.

L'application de la politique sectorielle Défense et Sécurité aboutit à l'exclusion de 137 émetteurs.

Politique sectorielle Hydrocarbure :

Au 1er janvier 2023 la politique sectorielle hydrocarbure est entrée en application, dans le cadre de la déclinaison des politiques sectorielles mises en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle prévoit le gel des positions des émetteurs figurant dans la liste dite « GOGEL », produite par Urgewald, et ne respectant le seuil suivant :

- la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure à 25% dès le 01/01/2023 ;

Le périmètre retenu pour définir la partie non conventionnelle des hydrocarbures est celui de l'ONG Urgewald, à savoir :

- pétrole ou gaz de schiste,
- pétrole issu de sables bitumineux,
- pétrole lourd et extra-lourd,
- pétrole en eau profonde,
- pétrole extrait en Arctique,
- méthane de houille.

Au 1er janvier 2023, l'application de la politique sectorielle aboutit à l'exclusion de 481 émetteurs sur un total de 789 recensés dans la GOGEL 2022. Le taux d'exclusion ressort ainsi à 61%.

(1) Politique RSE adaptée à l'organisation propre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(2) Mise en service au 2nd semestre 2021.

(3) Société de Gestion.

(4) Mise à jour en octobre de chaque année.

(5) Développement de nouvelles capacités de production de charbon.

UNION + rapport annuel au 31-12-2023

2023 est l'année du retour à la sérénité. Malgré la poursuite de la guerre en Ukraine, les matières premières (gaz, pétrole) et produits alimentaires (céréales) massivement produites en Ukraine et en Russie ont retrouvé des cours habituels après la flambée de 2022. Les pénuries (puces électroniques) dues à la reprise post covid se sont résolues et les prix des transports (conteneurs, aérien) ont fortement rebaisé. Il en résulte des chiffres d'inflation revenus à des niveaux plus convenables du point de vue des banques centrales qu'en 2022. Ainsi, la hausse des prix s'élève à 3.4% aux Etats-Unis (6.5% en 2022) et à 2.9% en Zone Euro (9.2% en 2022). Les banques centrales ont poursuivi leur politique de hausse des taux pendant la première moitié de l'exercice. Ainsi la Fed a-t-elle remonté de 4.50% à 5.50% (0,25% à 4,50% en 2022) le taux haut de fourchette des fed funds au jour le jour. La BCE pour sa part a remonté le taux refi de 2.50% à 4.50% (0 à 2,50% en 2022). Les marchés financiers ont dans un premier temps connu un parcours incertain avec les faillites de plusieurs établissements bancaires de taille moyenne, notamment Silicon Valley Bank. Puis l'intervention de la Fed qui a procédé au refinancement massif des banques, a permis au marché de retrouver sa sérénité. Le marché obligataire a connu une année 2023 de forte remontée des cours après une année noire 2022. Le marché monétaire a pleinement bénéficié de la hausse des taux et l'estr a affiché une performance de 3.259% après zéro en 2022. Les spreads de crédit sont remontés à des niveaux quasi identiques à leurs niveaux d'avant la crise covid 2020 et la mise en place de la politique de Quantitative Easing qui avait provoqué une forte compression des courbes de spread de l'ensemble des émetteurs.

Dans ce contexte favorable, l'exercice s'est déroulé dans de bonnes conditions pour Union+ qui affiche une très belle performance (cf ci-dessous). L'actif termine en légère hausse à 12,809 milliards € contre 12,610 milliards € un an auparavant soit +1,6%. Le plus bas a été atteint le 23 février 2023 à 10,826 milliards € et le plus haut, le 26 avril 2023 à 14,615 milliards €.

La performance de la sicav ressort à +3,418% contre un estr à +3,259% soit ester +15,9 centimes, en ligne avec son objectif de gestion. La performance est en forte hausse par rapport à l'exercice précédent (+0.026% contre un estr à -0,0003%) en raison de l'abandon par la Banque Centrale Européenne de la politique de taux négatifs.

Rappelons que depuis le 1 septembre 2020, l'indice de référence de UNION + a changé ; ce n'est plus l'éonia mais l'estr, censé refléter plus fidèlement les échanges interbancaires au jour le jour dans la zone euro. Par ailleurs, cet indice est égal à l'éonia minoré de 8,5 centimes. L'éonia n'est plus calculé depuis le 1 janvier 2022.

La gestion des signatures n'a posé aucun problème majeur. La valorisation de la totalité des titres se fait au Mark to Market, quotidiennement. La durée de vie moyenne du portefeuille a été ramenée à 5 mois, en baisse d'un demi mois, ce qui dénote un souci de maintenir la liquidité de la sicav dans l'environnement actuel volatil.

Les 3 principaux mouvements du portefeuille sur l'exercice ont porté sur des opérations de neucp en jour le jour au cours du mois de décembre 2023 pour des montants de 600m€.

Au 31/12/23, conformément à l'agrément accordé par l'AMF du 19/09/2003 à la société de gestion et à l'OPCVM, nous vous informons que UNION + n'a détenu au cours de l'année 2022 aucun cds en position.

Les perspectives pour 2024 sont excellentes pour Union + :

Les taux courts devraient demeurer à leur niveau actuel pendant la première moitié de l'exercice. Par la suite, et compte tenu du ralentissement économique global, les taux courts devraient rebaisser significativement.

- **Frais de gestion indirects calculés**

1 169 309,38 EUR

- **Addendum – Article 8**

Le disclaimer de l'Addendum figure en dernière page du rapport annuel.

En vertu du décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie Climat, les informations à communiquer font dorénavant l'objet d'un rapport spécifique publié au plus tard le 30 juin de chaque année sur le site de Crédit Mutuel Asset Management sur la page suivante, où sont également accessibles toutes les informations sur la démarche ESG de la SGP :

Finance responsable | Crédit Mutuel Asset Management - Non professionnels (creditmutuel-am.eu)

2. Résultat de l'exercice

L'actif net au 29/12/2023 était de 12 809 362 708,78€ contre 12 610 430 230,65€ au 30/12/2022, il est composé comme il suit:

	<u>Actif net</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur liquidative</u>
<u>Action TC</u>			
29/12/2023	860 340 768,10	2 305 200,753	373,217
30/12/2022	370 496 031,94	1 026 289,543	361,005
<u>Action IC</u>			
29/12/2023	11 949 021 940,68	61 247,948	195 092,60
30/12/2022	12 239 934 198,71	64 883,599	188 644,50

3. Frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est consultable sur le site internet: www.creditmutuel-am.eu et/ou auprès de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, 4 rue Gaillon, 75002 Paris.

4. Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social. La politique de vote s'inscrit dans le prolongement de la politique d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme dans le respect des orientations de gestion des fonds. Elle intègre les particularités de chaque pays en termes de droit des sociétés et de gouvernement d'entreprise. Les principes de la politique de vote de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT sont les suivants :

- respect des droits des actionnaires minoritaires et équité entre les actionnaires,
- transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires,
- équilibre des pouvoirs entre les organes de direction,
- pérennité et intégration de la stratégie long terme des entreprises,
- soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise. Dans les fonds d'actionnariat salarié, les droits de vote attachés aux titres de l'entreprise sont exercés par le Conseil de surveillance.

5. Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La méthode retenue est un scoring global annuel de chaque intermédiaire permettant de lui attribuer une note qui conditionne son maintien ou non dans la liste des intermédiaires autorisés. La note obtenue est basée sur les éléments spécifiques et considérés comme déterminants. Il s'agit par ordre d'importance décroissante : de l'engagement de la part de l'intermédiaire sur les quantités à négocier et à livrer, de la qualité de l'exécution, de la réactivité lors de la réception/passation

d'ordres, du nombre d'incidents de règlement/livraison, de la pertinence des informations communiquées. Le respect des tarifs négociés conditionne le maintien de l'intermédiaire dans la liste.

6. Information sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

La gestion de cet OPC repose sur des objectifs mesurables de prise en compte des critères extra-financiers qui constituent une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont. Cette prise en compte des critères extra-financiers est matérialisée par une note ou un indicateur extra-financier supérieure à celle de l'univers d'investissement.

7. Politique de rémunération

Crédit Mutuel Asset Management inscrit sa politique de rémunération dans le cadre des principes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (cf. site de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel – Espace Investisseurs – Information financière/ réglementée) tout en respectant les exigences réglementaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales.

Pour rappel, la politique de rémunération applicable aux gestionnaires de fonds d'investissement est dictée par les directives 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (OPCVM V) et 2011/61/UE du 8 juin 2011 dite directive AIFM ainsi que leurs textes de transposition.

A. Processus Opérationnel

Le comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel procède à un examen annuel des principes de la politique de rémunération et exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques et de la conformité.

Concernant Crédit Mutuel Asset Management, les rémunérations sont basées notamment sur les critères suivants: la performance du ou des fonds gérés par le collaborateur ainsi que la contribution individuelle aux activités de l'entreprise ainsi que le respect des règles de risques et de conformité. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site internet de Crédit Mutuel Asset Management (notamment le respect des Politiques sectorielles d'exclusion ainsi que le respect de l'exclusion des valeurs controversées).

B. Personnel identifié

Crédit Mutuel Asset Management a identifié les preneurs de risques selon deux critères :

- Rôle et responsabilité des acteurs afin de déterminer les preneurs de risque au niveau de la Société de Gestion et des OPCVM/FIA gérés,
- Rémunérations afin de déterminer le personnel qui, au vu de sa rémunération, devrait être considéré comme preneur de risque.

Sont considérés comme personnel identifié :

- le Directeur Général, le Secrétaire Général, le Directeur des Gestions, les responsables en charge respectivement : des pôles de Gestion, de la finance responsable et durable, de la Direction Juridique et Financière, de la Direction des Relations Distributeurs, de la Direction des Risques, de la Direction des Services Supports, de la Direction des Ressources Humaines et le Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne (RCCI)
- les collaborateurs affectés aux activités de gestion collective de Crédit Mutuel Asset Management : les gérants

C. Rémunérations

Parmi le personnel identifié de Crédit Mutuel Asset Management, certains collaborateurs perçoivent outre leur rémunération fixe, des primes à caractère discrétionnaire. Il s'agit principalement des gérants et de la direction générale. Dans le but de limiter les prises de risque, les modalités de rémunération discrétionnaires doivent permettre de prendre en compte la performance et le risque. En tout état de cause, la gestion du risque, le respect de l'éthique et de l'intérêt du client doivent l'emporter sur les performances financières.

Crédit Mutuel Asset Management peut décider de ne pas accorder ces primes à caractère discrétionnaire si les circonstances le justifient. En particulier, ces primes individuelles pourront être diminuées voire réduites à zéro dans certaines circonstances, notamment en cas d'atteinte aux intérêts des clients ou de manquement caractérisé à l'éthique. Le versement de prime garantie est exceptionnel, et ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

En 2022, le total des rémunérations brutes globales versées aux 279 collaborateurs présents sur l'exercice s'est élevé à 18 813 105 € dont 1 282 750 € de primes. Les éléments de rémunération versés aux collaborateurs ayant une incidence sur le profil de risques de la société de gestion s'élèvent 7 272 428 €.

Les primes à caractère discrétionnaire sont payées en mars de l'année (n+1) lorsqu'une vision de l'exercice (n) est disponible.

Ces primes sont limitées à un montant annuel unitaire de 100.000€ et ne font pas l'objet d'un étalement. Dans le cadre d'une révision de la politique de rémunération permettant un versement de primes discrétionnaires supérieures à 100.000€, Crédit Mutuel Asset Management en informerait préalablement l'AMF et mettrait sa politique de rémunération en conformité avec les directives dites OPCVM V et AIFM en prévoyant notamment les conditions d'étalement sur une période minimum de trois ans.

8. Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

9. Evènements intervenus au cours de la période

- 13/02/2023 Frais : Affichage des frais - Ventilation FROG
- 02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Mise en conformité avec le règlement Taxonomie
- 02/01/2023 Caractéristiques de gestion : Ajout de l'annexe SFDR
- 31/10/2023 Mise à jour de la trame : Mise à jour de l'Addendum

II. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Le montant des sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice, composé du résultat net de l'exercice de 225 476 667,34€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 5 028 262,21€, s'élève à 230 504 929,55€. Conformément aux statuts, nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

Action TC : Capitalisation pour un montant de 15 214 819,89€.

ICCapitalisation pour un montant de 215 290 109,66€.

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à 108 274 980,57€. Nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de 101 002 016,72€.

TCCapitalisation pour un montant de 7 272 963,85€.

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

III. RATIFICATION DE LA COOPTATION DE M. CLAUDE PATRICK

Le conseil a coopté M. Patrick Claude en tant qu'administrateur pour la durée restant à courir du mandat d'administrateur de Mme Anneli CARLOT, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2023.

Le conseil d'administration demande à l'assemblée générale annuelle de bien vouloir ratifier cette cooptation.

IV. SITUATION DES MANDATS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration demande à l'assemblée générale annuelle de bien vouloir renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick CLAUDE pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à la clôture des comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2026.

Le conseil d'administration demande à l'assemblée générale annuelle de bien vouloir nommer la société FINANCIERE AGACHE représentée par Monsieur Jean-Philippe FOURRIER, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à la clôture des comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2026.

Le conseil d'administration demande à l'assemblée générale annuelle de bien vouloir renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Arnaud GESLIN pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à la clôture des comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2026.

Le conseil d'administration demande à l'assemblée générale annuelle de bien vouloir renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard HUET pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à la clôture des comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2026.

Le conseil d'administration demande à l'assemblée générale annuelle de bien vouloir renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre PIFFARD pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à la clôture des comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2026.

Le conseil d'administration demande à l'assemblée générale annuelle de bien vouloir renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Francis WEBER pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à la clôture des comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2026.

V. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, du décret 2017-1174 du 18 juillet 2017 et de l'article L. 225-37 du code de commerce, nous vous communiquons les informations ci-après :

1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice (article L. 225-37-4-1° du Code de commerce) »

1. Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire durant l'exercice (article L. 225-37-4-1° du Code de commerce) » :

* Madame Valérie BENQUET

- Présidente du conseil d'administration de la SICAV UNION +
- Administratrice de BAIL ACTEA
- Administratrice de FACTOFRANCE
- Administratrice de Crédit Mutuel Impact
- Membre du conseil de surveillance de CM-CIC LEASING SOLUTIONS
- Membre du conseil d'administration de Banque de Luxembourg
- Représentante permanent de CIC ASSOCIES 389 au conseil de surveillance de CREDIT MUTUEL EQUITY
- Représentante permanent de CIC au conseil d'administration de CIC LYONNAISE DE BANQUE

* Madame Marie-Sabine CAILLETEAU

- Administrateur de la SICAV UNION +
- Membre du conseil d'Administration de l'Institut pour de Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

* Madame Anne-Marie CARLOT

- Administrateur de la SICAV UNION +
- Membre du conseil d'administration de l'Association Française des Trésoriers d'Entreprise

* Monsieur Patrick CLAUDE

- Administrateur de RCI Banque SA
- Président du Conseil d'administration de Renault Développement Industriel et Commercial

* Madame Sabrina COMMUNIE

- Administrateur de la SICAV UNION +
- Directeur général et Administrateur de Cofinpar
- Administrateur de Cofinpar

* Monsieur Pierre DEHEN

- Représentant permanent de LVMH, administrateur de la SICAV UNION +
- Président-Directeur Général d'AGACHE PLACEMENTS (jusqu'à l'absorption de celle-ci par AGACHE)
- Président de ASOPIS
- Président de HOCHAMBEAU, qui a la forme sociale de SAS
- Président de VILMEUR, qui a la forme sociale de SAS
- Président de MONGIBAUD, qui a la forme sociale de SAS
- Représentant permanent d'AGACHE PLACEMENTS au conseil d'administration de FINANCIERE AGACHE SA
- Représentant permanent d'ASOPIS au conseil d'administration de FINANCIERE AGACHE SA
- Représentant permanent d'AGACHE au conseil d'administration d'AGACHE DEVELOPPEMENT
- Membre du Comité de direction de LC INVESTISSEMENTS

* Monsieur Arnaud GESLIN

- Directeur Général Délégué de SGAM KLESIA Assurance
- Directeur Général de CRPB-AFB
- Membre du Directoire de KLESIA SA
- Directeur Général Délégué de KLESIA SA
- Représentant permanent de KLESIA Prévoyance au sein de AK
- Représentant permanent de l'administrateur, GIE KLESIA ADP au sein de GIE KLESIA TRESORERIE
- Représentant permanent de l'administrateur, GIE KLESIA ADP au sein de GIE KLESIA COTISATIONS
- Président du CA KLESIA Finances
- Président de KLESIA ASSET MANAGEMENT
- Président du CA KLESIA Patrimoine
- Administrateur de Generali Collectives
- Administrateur de AKG
- Administrateur de la SICAV UNION +

- Administrateur de PARIS EUROPLACE

* Madame Sandrine HOLLER

- Administratrice de la SICAV UNION +
- Administratrice de l'association ACTEO
- Trésorière de l'association ACTEO

* Monsieur Bernard HUET

- Administrateur de la SICAV UNION +
- Administrateur du Fonds de Dotation de l'Institut des Hautes Études de Défense Nationale

* Monsieur Julien JOACHIM

- Administrateur de la SICAV UNION +

* Monsieur Alexandre PIFFARD

- Représentant permanent de DASSAULT AVIATION, administrateur de la SICAV UNION +
- Représentant permanent de DASSAULT AVIATION, administrateur de la SICAV NATIXIS CASH EURIBOR
- Administrateur de DASSAULT REASSURANCE
- Gérant de DASSAULT AERO SERVICE
- Associé Gérant du Groupement Forestier de Montmercy

* Monsieur Clément SIMARD

- Représentant permanent de GIE AG2R, administrateur de la SICAV UNION +
- Représentant permanent de AG2R Prévoyance, administrateur de la SICAV PME Emplois Durables.

* Monsieur Francis WEBER

- Administrateur de la SICAV UNION +
- Administrateur de la SICAV AMPLEGEST
- Administrateur de la SICAV OFI SSP
- Administrateur de la SICAV OFI OMS

2. Conventions soumises à autorisation préalable du conseil d'administration

Aucune convention intervenant, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, n'a été signée avec la SICAV.

3. Compte rendu des rémunérations et avantages versés à chaque mandataire

- COFACE représentée par Sabrina COMMUNIE : 1500€
- DASSAULT AVIATION représentée par Alexandre PIFFARD : 1500€
- GIE AG2R REUNICA représentée par Clément SIMARD : 1500€
- LVMH représentée par Pierre DEHEN : 1500€
- Anneli CARLOT : 1500€
- Eric De la LOGE d'AUSSON : 1500€
- Arnaud GESLIN : 1500€
- Bernard HUET : 1500€
- Sandrine HOLLER : 1500€
- Julien JOACHIM : 1500€
- Francis WEBER : 1500€

4. Montant des rémunérations et des avantages de toutes nature versés par les sociétés contrôlées à chaque mandataire (article L. 225-37-3)

Sans objet

5. Modalités d'exercice de la Direction générale prévues

La direction générale de la SICAV continue d'être assurée par une autre personne physique distincte de la Présidente, nommée par le conseil d'administration qui porte le titre de Directeur général

Le conseil d'administration

UNION PLUS

Securities Financing Transactions Regulation

29/12/2023

EUR

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés					
% des actifs pouvant être prêtés					

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant					
% de l'actif net total					

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1 .Nom					
Montant					
Domicile					
2 .Nom					
Montant					
Domicile					
3 .Nom					
Montant					
Domicile					
4 .Nom					
Montant					
Domicile					
5 .Nom					
Montant					
Domicile					
6 .Nom					
Montant					
Domicile					
7 .Nom					
Montant					
Domicile					
8 .Nom					
Montant					
Domicile					
9 .Nom					
Montant					
Domicile					
10 .Nom					
Montant					
Domicile					

Type et qualité des garanties (collatéral)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
Pays de l'émetteur de la garantie					

Échéance de la garantie, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux					
Trois parties					

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)		
Montant utilisé (%)		
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1 . Nom

Montant conservé

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	
Comptes groupés	
Autres comptes	

Données sur les revenus ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC	Montant			-142 605,15		
	en % du revenu			100,00		
Gestionnaire	Montant					
	en % du revenu					
Tiers (ex. agent prêteur...)	Montant					
	en % du revenu					

Données sur les coûts ventilés

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Swaps de performance
OPC	Montant					
	Montant					
Gestionnaire	Montant					
	Montant					
Tiers (ex. agent prêteur...)	Montant					
	Montant					

UNION PLUS**Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés****29/12/2023****a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : Néant
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : Néant

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
Titres financiers	
Espèces	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
Titres financiers	
Espèces	
Total	

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
Revenus (**)	-142 605,15
Total des revenus	-142 605,15
Frais opérationnels directs	0,00
Frais opérationnels indirects	
Total des frais	0,00

(**) Revenus perçus sur prêts et prises en pension

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	10 560 989 231,98	10 522 571 657,19
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	176 144 827,13	691 806 042,23
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	176 144 827,13	691 806 042,23
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	9 296 405 122,49	8 680 671 740,35
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	9 296 405 122,49	8 680 671 740,35
Titres de créances négociables	9 296 405 122,49	8 680 671 740,35
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	1 068 997 316,59	1 139 116 416,63
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 068 997 316,59	1 139 116 416,63
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	19 441 965,77	10 977 457,98
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	19 441 965,77	10 977 457,98
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	412 879 857,73	177 683 110,15
Opérations de change à terme de devises	412 876 107,73	177 377 452,15
Autres	3 750,00	305 658,00
Comptes financiers	2 285 109 345,62	2 143 084 545,29
Liquidités	2 285 109 345,62	2 143 084 545,29
Total de l'actif	13 258 978 435,33	12 843 339 312,63

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	12 470 582 798,66	12 655 091 497,58
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	108 274 980,57	-68 836 636,44
Résultat de l'exercice (a, b)	230 504 929,55	24 175 369,51
Total des capitaux propres	12 809 362 708,78	12 610 430 230,65
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	4 592 037,50	133 560,17
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	4 592 037,50	133 560,17
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	4 592 037,50	133 560,17
Dettes	445 023 689,05	232 775 521,81
Opérations de change à terme de devises	433 022 414,80	174 907 299,50
Autres	12 001 274,25	57 868 222,31
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	13 258 978 435,33	12 843 339 312,63

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
T23002612740 SWTNAT050124ECP SANT	20 000 000,00	0,00
T23002664464 SWADOM120324ECP SANT	50 000 000,00	0,00
T23002665012 SWTNOM080324CD CA SA	30 000 000,00	0,00
T23002665015 SWTNOM070324CD BNP P	30 000 000,00	0,00
T23002665123 SWTCA 130324PSA BA N	38 512 000,00	0,00
T23002699471 SWTCA 260424BILBAO N	96 168 000,00	0,00
T23002704201 SWTSG 300424BILBAO N	9 615 000,00	0,00
T23002726526 SWTBNP060624ECP LLOY	24 032 000,00	0,00
T23002727755 SWANOM070624CD LLOYD	96 122 000,00	0,00
T23002744124 SWANAT050124ECP INT	68 585 000,00	0,00
T23002744901 SWANAT040724ECP SANT	47 925 000,00	0,00
T23002745710 SWAHSB070124EDF N	48 992 000,00	0,00
T23002753625 SWANAX180124ECP VW L	19 585 000,00	0,00
T23002753657 SWAABA170724CD COOPE	95 954 000,00	0,00
T23002755714 SWTNOM190724ECP BNP	57 640 000,00	0,00
T23002755871 SWACIC190724ECP SANT	23 958 000,00	0,00
T23002761354 SWANOM270124ECP NATW	146 955 000,00	0,00
T23002763565 SWACIC310124ECP INTE	48 987 000,00	0,00
T23002764857 SWTDOM290724ECP SANT	35 451 000,00	0,00
T23002768862 SWTBV020824BILBAO N	57 575 000,00	0,00
T23002769915 SWADOM041124SG B	100 000 000,00	0,00
T23002783739 SWTSGL300824BARCLA N	28 777 000,00	0,00
T23002784310 SWANOM010324ECP UNIC	97 983 000,00	0,00
T23002784479 SWANAT010324ECP INTE	48 987 000,00	0,00
T23002784506 SWABNP300824CD BNP P	144 015 000,00	0,00
T23002786315 SWAABA200224ECP VW Z	39 251 000,00	0,00
T23002786774 SWANAT050924CD HEWLE	19 172 000,00	0,00
T23002789129 SWASGL100924ECP LAND	48 000 000,00	0,00
T23002795063 SWTNAT200924CD BNP P	24 944 000,00	0,00
T23002800611 SWTABN260924BILBAO N	44 242 000,00	0,00
T23002802157 SWTABA270924CD BNP P	57 572 000,00	0,00
T23002809765 SWANAT090424CDC HA N	29 370 000,00	0,00
T23002810407 SWANOM090424FINAGA N	29 378 000,00	0,00
T23002811573 SWTABA101024ECP LAND	45 087 000,00	0,00
T23002812033 SWAHSB101024ECP SANT	14 383 000,00	0,00
T23002812779 SWAABA101024CD HEWLE	14 372 000,00	0,00
T23002813821 SWTDOM160424ECP VOLK	37 194 000,00	0,00
T23002815427 SWTABN151024CD BNP P	67 210 000,00	0,00
T23002824176 SWTCA 241024ECP COOP	90 956 000,00	0,00
T23002825482 SWTSG 020924SANTANDE	9 623 000,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
T23002825483 SWTABA190424ECP INTE	39 186 000,00	0,00
T23002825526 SWTDOM050724ECP SANT	14 543 000,00	0,00
T23002827262 SWTNAT021124ECP SANT	57 544 000,00	0,00
T23002833375 SWAABA020724ARVAL N	29 207 000,00	0,00
T23002833396 SWANAT071124CD BNP F	96 140 000,00	0,00
T23002833554 SWANAT071124ECD ABN	96 122 000,00	0,00
T23002834273 SWTNAT081124CD NAB L	57 662 000,00	0,00
T23002835234 SWANAT121124BILBAO N	60 485 000,00	0,00
T23002835236 SWTNAT111124ECP SANT	74 880 000,00	0,00
T23002838041 SWTCA 141124ECP ABN	76 890 000,00	0,00
T23002840522 SWTHSB150524ECP SVEN	33 601 000,00	0,00
T23002840839 SWTNAT170524ECP NATW	48 984 000,00	0,00
T23002842512 SWTSG 211125CL BMT P	37 184 000,00	0,00
T23002843640 SWTRBS220524ECP TRAT	16 644 000,00	0,00
T23002851820 SWTSG 041225CACF 041	27 932 000,00	0,00
T23002852102 SWTNAT031224ECP SANT	46 360 000,00	0,00
T23002854429 SWTNOM091224ECP SANT	28 898 000,00	0,00
T23002856563 SWTABA121225CACF B	28 039 000,00	0,00
T23002856651 SWABNP130424FINAGA N	49 315 000,00	0,00
T23002857172 SWTBNP121224ECP SANT	38 498 000,00	0,00
T23002857413 SWTABA140624ECP SVEN	17 297 000,00	0,00
T23002857684 SWADOM131224CD BNP P	96 394 000,00	0,00
T23002857986 SWTBBV140624ECD GLDA	93 117 000,00	0,00
T23002862475 SWTNOM180624GLD SACH	49 025 000,00	0,00
PSW002303 NATWEST MAR 170123	0,00	5 500 000,00
T21002142277 SWTCIC010223GLDM SAC	0,00	9 000 000,00
T21002177611 SWTCIC160223VOLKSWAG	0,00	14 000 000,00
T21002182328 SWTCIC270223DAIMLER	0,00	13 197 000,00
T21002194560 SWTCA 270223DAIMLER	0,00	9 000 000,00
T21002205257 SWTCA 190423PSA BANQ	0,00	5 000 000,00
T21002206805 SWTCA 180423CAIXABAN	0,00	9 000 000,00
T21002210652 SWTCA 190423PSA BANQ	0,00	5 000 000,00
T21002213475 SWTCA 140423-.5645/O	0,00	15 239 000,00
T21002246757 SWTCA 270223DAIMLER	0,00	18 706 000,00
T21002249892 SWTCIC110223VOLVO TR	0,00	12 475 000,00
T21002262234 SWACA 300523SANTANDE	0,00	20 000 000,00
T21002265975 SWTCA 160223VOLKSWAG	0,00	23 000 000,00
T21002277455 SWACA 160223VOLKSWAG	0,00	20 000 000,00
T21002317452 SWACIC210423SG B	0,00	100 611 494,00
T21002329794 SWTCAL121123HIGHLAND	0,00	8 628 000,00
T21002334304 SWTCA 160123VOLKSWAG	0,00	7 766 000,00
T21002359541 SWACA 110223VOLVO TR	0,00	19 000 000,00
T22002376389 SWTCA 270223DAIMLER	0,00	9 850 000,00
T22002377187 SWTCA 150323TOTAL 2.	0,00	7 000 000,00
T22002377362 SWTCA 030423DEUTSCHE	0,00	7 000 000,00
T22002380303 SWTCIC270123ICADE N	0,00	17 000 000,00
T22002398650 SWTCA 060123ECP IN.S	0,00	70 000 000,00
T22002403170 SWTCA 050123ECP NATW	0,00	30 000 000,00

	29/12/2023	30/12/2022
T22002416136 SWTCA 180123ECP VLK	0,00	20 000 000,00
T22002444136 SWTCA 010223ENGIE3%0	0,00	9 850 000,00
T22002499143 SWTCIC150623BFCM 0.7	0,00	33 200 000,00
T22002502194 SWTCIC060723ECP SANT	0,00	29 702 000,00
T22002511822 SWACA 300123VINCI N	0,00	59 780 000,00
T22002529217 SWTNOM050123COFACE N	0,00	10 000 000,00
T22002536247 SWTBVV150323ECP BNP	0,00	90 000 000,00
T22002541714 SWANAT260123FINAGA N	0,00	50 000 000,00
T22002541842 SWASG 250423CDC HA N	0,00	25 000 000,00
T22002551950 SWTSG 090123COFACE N	0,00	20 000 000,00
T22002551997 SWTSG 090123COFACE N	0,00	10 000 000,00
T22002555029 SWTNAT101023ECP LE T	0,00	30 000 000,00
T22002555144 SWANOM110123COFACE N	0,00	17 000 000,00
T22002555919 SWTNAT120123ECP SCOT	0,00	40 000 000,00
T22002555921 SWTNAT120123FONCIE N	0,00	13 000 000,00
T22002556392 SWTBVV130123ROQUET N	0,00	15 000 000,00
T22002556491 SWTNAT130123ECP AMCO	0,00	13 000 000,00
T22002556630 SWTNAT310123ECP NTT	0,00	50 000 000,00
T22002557907 SWANAT170423CDC HA N	0,00	30 000 000,00
T22002557913 SWTSG310123ECP NTT	0,00	10 000 000,00
T22002557917 SWTNAT170123DASSAU N	0,00	7 000 000,00
T22002560461 SWTCA 180123ECP DH E	0,00	10 000 000,00
T22002560467 SWTCA 180423ECP VOLK	0,00	50 000 000,00
T22002560493 SWANAT061023CL N	0,00	50 000 000,00
T22002562343 SWANAT200123ROQUET N	0,00	10 000 000,00
T22002562344 SWTNAX200123DASSAU N	0,00	25 000 000,00
T22002562931 SWTCA 201023ECP UBS	0,00	50 000 000,00
T22002565275 SWTNAX240223ECP VOLK	0,00	59 165 000,00
T22002565327 SWANAT231023ECP TORO	0,00	50 000 000,00
T22002566016 SWTNAT270223ECP VOLK	0,00	58 765 000,00
T22002566083 SWTCA 260123FONCIE N	0,00	12 000 000,00
T22002566085 SWANAT250123ECP SCAN	0,00	20 000 000,00
T22002566142 SWANAT260123ECP SCAN	0,00	10 000 000,00
T22002566760 SWTNOM260123ECP PROX	0,00	35 000 000,00
T22002566777 SWTNAT261023ECP SANT	0,00	70 000 000,00
T22002566825 SWTNAT260223ECP BNP	0,00	90 000 000,00
T22002567573 SWABNP270123CARREF N	0,00	29 870 000,00
T22002567574 SWTNAT270423CDC HA N	0,00	25 000 000,00
T22002567576 SWTNAT270123PSA BA N	0,00	34 000 000,00
T22002567578 SWABNP270123COFINIMM	0,00	24 889 000,00
T22002567579 SWANAT261023ECP SANT	0,00	97 189 000,00
T22002567608 SWTNAT260123ECP FERR	0,00	30 000 000,00
T22002567706 SWTSG310123ECP NATW	0,00	58 359 000,00
T22002567871 SWTBVV271023ECP STAN	0,00	48 653 000,00
T22002568489 SWTBNP300123ICADE N	0,00	14 000 000,00
T22002568641 SWANAT200123CFCMMA N	0,00	10 000 000,00
T22002569222 SWTCA 280423ECT THE	0,00	49 459 000,00
T22002569228 SWTSG310123ECP SEB	0,00	68 056 000,00

	29/12/2023	30/12/2022
T22002571537 SWTABN031123THALES N	0,00	14 588 000,00
T22002571702 SWTSGL031123ECP TORO	0,00	58 310 000,00
T22002571718 SWTNAT290923BARCLA N	0,00	48 709 000,00
T22002573053 SWAABN070223AKZO NOB	0,00	20 000 000,00
T22002573617 SWACA 090223FINAGA N	0,00	50 000 000,00
T22002576007 SWANAT090523BNPPAR 0	0,00	98 864 000,00
T22002576010 SWTNAT100223ECP CARL	0,00	15 000 000,00
T22002576368 SWASG 090523KLEPIE N	0,00	9 884 000,00
T22002577730 SWANAT130223GECINA N	0,00	50 000 000,00
T22002578059 SWANAT140223ECP AKZO	0,00	40 000 000,00
T22002578659 SWTCA 140523PARIS N	0,00	30 000 000,00
T22002579410 SWACA 131123ECP STAN	0,00	48 575 000,00
T22002580009 SWANOM160223ICADE NC	0,00	10 000 000,00
T22002582951 SWTNAT100423THALES N	0,00	40 000 000,00
T22002584049 SWTCA 021123ECP STAN	0,00	58 283 000,00
T22002586425 SWTNOM240223ECP DH E	0,00	20 000 000,00
T22002588418 SWTNAT280423ECP RECK	0,00	21 000 000,00
T22002590142 SWTABN280223ECP SV.V	0,00	27 367 000,00
T22002592219 SWAHSB030423FINAGA N	0,00	30 000 000,00
T22002592221 SWANAT050423FINAGA N	0,00	60 000 000,00
T22002592381 SWAABN020623VINCI N	0,00	25 000 000,00
T22002593412 SWABNP051223CD BK MO	0,00	58 234 000,00
T22002594189 SWTBNP061223CL N	0,00	80 000 000,00
T22002594234 SWABBV070823SG N	0,00	100 000 000,00
T22002594461 SWTBV060323ECP AMCO	0,00	25 000 000,00
T22002594523 SWTCA 051223ECP SANT	0,00	80 000 000,00
T22002595552 SWANAT070623KLEPIE N	0,00	10 000 000,00
T22002595589 SWANOM070623ECP VW L	0,00	20 000 000,00
T22002596531 SWTBNP071223CL N	0,00	100 000 000,00
T22002597720 SWTNOM090623ECP SANT	0,00	60 000 000,00
T22002598495 SWTNOM120423ECP AMCO	0,00	18 000 000,00
T22002598513 SWTNOM111223ECP BANQ	0,00	90 000 000,00
T22002598992 SWABBV130623KLEPIE N	0,00	30 000 000,00
T22002599022 SWTHSB130323ECP DEUT	0,00	130 000 000,00
T22002599051 SWAABN130423ECP UNIC	0,00	40 000 000,00
T22002600137 SWANAT140323ECP DTSC	0,00	50 000 000,00
T22002600200 SWANAT140323ECP AMCO	0,00	20 000 000,00
T22002600205 SWACA 150323ECP SSE	0,00	15 000 000,00
T22002600736 SWTNOM150223CD SUM.M	0,00	230 000 000,00
T22002601146 SWACA 150923HEWLET 1	0,00	20 000 000,00
T22002601151 SWTSG 141223ECP SANT	0,00	30 000 000,00
T22002601797 SWANAT160323CARREF N	0,00	20 000 000,00
T22002601800 SWANAT160323ECP ENEL	0,00	30 000 000,00
T22002601801 SWABNP160623ECP VW L	0,00	40 000 000,00
T22002602051 SWTBNP160323CARREF N	0,00	13 000 000,00
T22002602598 SWTABN190323ECP ENEL	0,00	150 000 000,00
T22002602844 SWTNAX210323ECP ENDE	0,00	100 000 000,00
T22002603335 SWABBV200623CDC HA N	0,00	30 000 000,00

	29/12/2023	30/12/2022
T22002603515 SWTNOM200423ECP VW F	0,00	17 988 000,00
T22002603947 SWAABN210323ECP INTE	0,00	80 000 000,00
T22002603949 SWANAT220323ECP DH E	0,00	35 000 000,00
T22002603952 SWANAT160323ECP AVER	0,00	15 000 000,00
T22002606325 SWANAT230623ECP VKL	0,00	20 000 000,00
Total Taux	3 250 519 000,00	4 660 711 494,00
Total Swaps de taux	3 250 519 000,00	4 660 711 494,00
Total Engagements de gré à gré	3 250 519 000,00	4 660 711 494,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	3 250 519 000,00	4 660 711 494,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Swaps de taux		
Taux		
T23002621114 SWACA 160124CD ABN A	60 000 000,00	0,00
T23002621164 SWTCA 150124ECP SANT	53 000 000,00	0,00
T23002624248 SWANAT190124ECP ABN	60 000 000,00	0,00
T23002636515 SWTABA060224CD BNP P	30 000 000,00	0,00
T23002648232 SWTDOM160224ECP BNP	80 000 000,00	0,00
T23002664957 SWTHSB140324BILBAO N	60 000 000,00	0,00
T23002703131 SWAABA020224CD BNP P	72 942 000,00	0,00
T23002741647 SWTABA030124ECP UNIC	29 405 000,00	0,00
T23002749978 SWACIC170124CDC HA N	29 376 000,00	0,00
T23002795226 SWTNAT060224OISEST/3	30 000 000,00	0,00
T21002131543 SWTCAL230123UBS LOND	0,00	5 400 000,00
T21002173544 SWTCIC150323MEDTRONI	0,00	12 000 000,00
T21002173631 SWTCA 270223DAIMLER	0,00	12 000 000,00
T21002214541 SWTCA 240323BMW FINA	0,00	10 000 000,00
T21002269603 SWTCA 060423VOLKSWAG	0,00	15 054 000,00
T21002274442 SWACA 260123CM.ARKEA	0,00	45 000 000,00
T21002285957 SWACIC310123IBM 0.37	0,00	23 200 000,00
T22002375331 SWTCA 150323MEDTRONI	0,00	12 000 000,00
T22002444138 SWTCIC310123IBM 0.37	0,00	12 400 000,00
Total Taux	504 723 000,00	147 054 000,00
Total Swaps de taux	504 723 000,00	147 054 000,00
Total Engagements de gré à gré	504 723 000,00	147 054 000,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	504 723 000,00	147 054 000,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	44 652 595,12	3 605 322,28
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	8 949 693,37	20 534 639,88
Produits sur titres de créances	174 072 854,84	10 623 790,45
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	2 129,18
Produits sur contrats financiers	14 304 196,09	6 667 643,39
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	241 979 339,42	41 433 525,18
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	133 802,80	6 494,46
Charges sur contrats financiers	1 231 664,42	1 665 412,98
Charges sur dettes financières	2 437,70	6 724 137,64
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 367 904,92	8 396 045,08
Résultat sur opérations financières (I - II)	240 611 434,50	33 037 480,10
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	15 134 767,16	9 938 445,99
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	225 476 667,34	23 099 034,11
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	5 028 262,21	1 076 335,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	230 504 929,55	24 175 369,51

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié. Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part TC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

• Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
IC	FR0000009987	0,3588 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,3388 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net
TC	FR0013360245	0,5 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0,48 % TTC maximum dont frais de fonctionnement et autres services : 0,02 % TTC maximum	Actif net

• Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
IC	FR0000009987	Néant
TC	FR0013360245	Néant

- **Commission de surperformance**

Part FR000009987 IC

40 % TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé même si cette performance est négative

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette des frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Part FR0013360245 TC

40 % TTC de la surperformance nette de frais fixes de gestion au-delà de l'indicateur de référence €STR capitalisé même si cette performance est négative

(1) La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée.

Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 40% TTC représente la différence entre :

- le niveau de valeur liquidative de l'OPC, nette des frais fixes de gestion, avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et
- la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

(2) A compter de l'exercice du fonds ouvert le 01/01/2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indicateur est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans glissants est mise en place, avec une remise à zéro du calcul à chaque prélèvement de la commission de surperformance

(3) A chaque établissement de valeur liquidative :

- En cas de surperformance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une dotation est provisionnée.
- En cas de sous-performance par rapport au seuil de déclenchement de la surperformance, une reprise de provision est effectuée dans la limite des provisions disponibles.

(4) La commission de surperformance est plafonnée à la différence entre le taux des frais fixes de gestion maximum prévus par le prospectus et les frais fixes réellement appliqués.

(5) En cas de surperformance, la commission est payable annuellement sur la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « Frais de gestion supportés par l'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Néant			

1. Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse :

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Premier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour précédent.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au premier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non-cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Premier cours du jour ou cours de compensation veille.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours veille ou cours de compensation veille.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

2. Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

3. Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, l'OPC peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 15% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les coûts exceptionnels liés au recouvrement des créances pour le compte de l'OPCVM ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais récurrents facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Les frais réels de fonctionnement et autres services pourraient être supérieurs au taux forfaitaire maximum autorisé, dans ce cas, la société de gestion prendra en charge le dépassement. Par ailleurs, la société de gestion pourrait être amenée à provisionner le taux maximum forfaitaire si les frais réels de « fonctionnement et autres services » étaient inférieurs au taux affiché.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	12 610 430 230,65	13 283 554 435,93
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	80 960 118 038,83	71 885 430 430,23
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-81 176 692 065,22	-72 566 571 007,63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	116 811 947,79	7 422 268,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-24 792 994,45	-81 493 682,06
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-121 659,48	-267 194,16
Différences de change	-10 183 935,44	15 604 217,44
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	121 912 271,12	33 342 555,73
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>129 536 376,61</i>	<i>7 624 105,49</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>7 624 105,49</i>	<i>-25 718 450,24</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-13 595 792,36	10 309 172,13
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-2 778 049,87</i>	<i>10 817 742,49</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>10 817 742,49</i>	<i>508 570,36</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	225 476 667,34	23 099 034,11
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	12 809 362 708,78	12 610 430 230,65

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	25 875 990,43	0,20
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	150 268 836,70	1,17
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	176 144 827,13	1,38
Titres de créances		
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	3 673 727 303,88	28,68
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	1 152 230 932,02	9,00
T.C.N étrangers hors ECP	1 643 885 793,03	12,83
Euro Commercial Paper	2 826 561 093,56	22,07
TOTAL Titres de créances	9 296 405 122,49	72,58
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	3 250 519 000,00	25,38
TOTAL Opérations de couverture	3 250 519 000,00	25,38
Autres opérations		
Taux	504 723 000,00	3,94
TOTAL Autres opérations	504 723 000,00	3,94

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			960 755 807,00
	FR0127271114	CFCMOC BMT17022025	10 054 546,00
	FR0127717165	CFCMOC BMT17052024	10 064 468,11
	FR0127870634	CFCMOC BMT21082024	20 099 708,00
	FR0127889725	CFCMMA BMT06032025	30 097 983,00
	FR0127922211	CFCMOC BMT30042024	20 552 295,15
	FR0127990432	BFCM NCP02052024	123 282 260,26
	FR0128017177	CFCMOC BMT16052025	20 118 372,78
	FR0128042589	CFCMMA BMT13062025	20 500 478,75
	FR0128075720	CFCMMA NCP05072024	10 203 402,21
	FR0128113968	CFCMMA NCP20022024	10 186 167,43
	FR0128142686	BFCM NCP02082024	81 361 831,86
	FR0128191139	BFCM BMT29082025	25 101 928,89
	FR0128191519	BFCM NCP01082024	101 394 762,70
	FR0128198423	CFCMMA NCP12092024	25 307 216,34
	FR0128207125	CFCMOC BMT29092025	20 009 817,78
	FR0128207521	BFCM NCP02092024	70 733 348,38
	FR0128230861	CFCMOC BMT06112024	20 130 127,88
	FR0128273341	CFCMMA NCP25042024	20 150 523,19
	FR0128295740	CFCMOC BMT31102025	10 077 691,00
	FR0128322882	BFCM NCP04112024	120 662 224,03
	FR0128323120	CFCMMA NCP09052024	10 057 746,26
	FR0128324300	CFCMMA NCP10052024	20 113 353,02

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
OPC	FR0128344902	BFCM NCP04112024	160 495 553,98
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			960 755 807,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	230 504 929,55	24 175 369,51
Total	230 504 929,55	24 175 369,51

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	215 290 109,66	23 573 628,30
Total	215 290 109,66	23 573 628,30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI TC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	15 214 819,89	601 741,21
Total	15 214 819,89	601 741,21
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	108 274 980,57	-68 836 636,44
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	108 274 980,57	-68 836 636,44

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	101 002 016,72	-66 813 863,63
Total	101 002 016,72	-66 813 863,63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
C2 PART CAPI TC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	7 272 963,85	-2 022 772,81
Total	7 272 963,85	-2 022 772,81
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI IC	10 607 253 910,64	55 807,254	190 069,44	0,00	0,00	0,00	-627,86
31/12/2019	C2 PART CAPI TC	131 189 825,40	360 255,00	364,158	0,00	0,00	0,00	-1,26
31/12/2020	C1 PART CAPI IC	13 830 027 959,98	72 975,564	189 515,87	0,00	0,00	0,00	-570,47
31/12/2020	C2 PART CAPI TC	158 344 640,07	436 379,00	362,86	0,00	0,00	0,00	-1,32
31/12/2021	C1 PART CAPI IC	13 099 412 171,15	69 472,723	188 554,75	0,00	0,00	0,00	-815,10
31/12/2021	C2 PART CAPI TC	184 142 264,78	510 169,723	360,943	0,00	0,00	0,00	-1,63
30/12/2022	C1 PART CAPI IC	12 239 934 198,71	64 883,599	188 644,50	0,00	0,00	0,00	-666,42
30/12/2022	C2 PART CAPI TC	370 496 031,94	1 026 289,543	361,005	0,00	0,00	0,00	-1,38
29/12/2023	C1 PART CAPI IC	11 949 021 940,68	61 247,948	195 092,60	0,00	0,00	0,00	5 164,12
29/12/2023	C2 PART CAPI TC	860 340 768,10	2 305 200,753	373,217	0,00	0,00	0,00	9,75

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI IC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	415 807,36500	79 617 420 655,06
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-419 443,01600	-80 301 767 802,27
Solde net des Souscriptions/Rachats	-3 635,65100	-684 347 147,21
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	61 247,94800	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI TC		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	3 662 763,55900	1 342 697 383,77
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-2 383 852,34900	-874 924 262,95
Solde net des Souscriptions/Rachats	1 278 911,21000	467 773 120,82
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	2 305 200,75300	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI TC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocedées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocedées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0000009987 C1 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,06
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	6 636 153,18
Pourcentage de frais de gestion variables	0,06
Commissions de surperformance (frais variables)	7 566 921,04
Rétrocessions de frais de gestion	42 753,91

	29/12/2023
FR0013360245 C2 PART CAPI TC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,11
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	693 699,50
Pourcentage de frais de gestion variables	0,05
Commissions de surperformance (frais variables)	282 386,87
Rétrocessions de frais de gestion	1 639,52

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	Changes à terme	412 876 107,73
Créances	Coupons et dividendes	3 750,00
Total des créances		412 879 857,73
Dettes	Changes à terme	433 022 414,80
Dettes	Frais de gestion	12 001 274,25
Total des dettes		445 023 689,05
Total dettes et créances		-32 143 831,32

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	10 541 547 266,21	82,29
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	176 144 827,13	1,38
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	9 296 405 122,49	72,56
TITRES OPC	1 068 997 316,59	8,35
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	3 750,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-12 001 274,25	-0,09
CONTRATS FINANCIERS	14 849 928,27	0,12
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	14 849 928,27	0,12
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	2 264 963 038,55	17,68
DISPONIBILITES	2 285 109 345,62	17,84
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	-20 146 307,07	-0,16
ACTIF NET	12 809 362 708,78	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						176 144 827,13	1,38
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						176 144 827,13	1,38
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						25 875 990,43	0,20
TOTAL PAYS-BAS						25 875 990,43	0,20
XS2554493119 NATWEST MARKETS TV22-141124	14/11/2022	14/11/2024	EUR	200		20 207 166,60	0,16
XS2573331837 ABN AMRO TV23-100125	10/01/2023	10/01/2025	EUR	56		5 668 823,83	0,04
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						150 268 836,70	1,18
TOTAL ESPAGNE						110 154 881,10	0,87
XS2691050384 SANTANDER CONSUM FI TV23-0925	15/09/2023	15/09/2025	EUR	1 100		110 154 881,10	0,87
TOTAL ROYAUME UNI						40 113 955,60	0,31
XS2689473028 NATWEST MKTS TV23-180925	18/09/2023	18/09/2025	EUR	400		40 113 955,60	0,31
TOTAL Titres de créances						9 296 405 122,49	72,56
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé						9 296 405 122,49	72,56
TOTAL Titres de créances négociables						9 296 405 122,49	72,56
TOTAL AUSTRALIE						153 097 702,51	1,20
XS2711334305 ECP COOPERATIEVE24	26/10/2023	24/10/2024	AUD	160 000 000	5,07	94 982 559,84	0,75
XS2719151875 CD NAB LON 4.01%24	10/11/2023	08/11/2024	EUR	60 000 000	4,01	58 115 142,67	0,45
TOTAL BELGIQUE						673 999 844,08	5,26

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
BE6342235841 CD BNPP F 070324	09/03/2023	07/03/2024	EUR	30 000 000		29 772 982,46	0,23
BE6345458093 ECP BNP PAR 190724	21/07/2023	19/07/2024	EUR	60 000 000	4,05	58 694 842,97	0,46
BE6346217894 CD BNP PARIBAS F24	01/09/2023	30/08/2024	EUR	150 000 000		146 155 723,57	1,13
BE6346612961 CD BNP PA.FOR.0924	22/09/2023	20/09/2024	EUR	26 000 000	4,19	25 288 364,24	0,20
BE6346743337 CD BNP PARIBAS F24	29/09/2023	27/09/2024	EUR	60 000 000		58 322 628,96	0,46
BE6347198036 CD BNP PARIBAS 1024	17/10/2023	15/10/2024	EUR	70 000 000	4,10	67 945 696,29	0,53
BE6347344523 ECPKBC GROUP NV 24	20/10/2023	22/04/2024	EUR	10 000 000	4,27	9 874 690,65	0,08
BE6347677948 CD BNP FOR071124	09/11/2023	07/11/2024	EUR	100 000 000	3,97	96 862 740,41	0,76
BE6347815381 ECP COFINIMMO SA24	16/11/2023	16/02/2024	EUR	30 000 000	4,10	29 838 536,96	0,23
BE6347882084 ECP COFINIMMO SA24	20/11/2023	20/02/2024	EUR	15 000 000	4,07	14 915 357,33	0,12
BE6348015445 ECP COFINIMMO 0224	27/11/2023	27/02/2024	EUR	40 000 000	4,06	39 732 510,50	0,31
BE6348383249 CD BNP PARIBAS F24	15/12/2023	13/12/2024	EUR	100 000 000	3,70	96 595 769,74	0,75
TOTAL ALLEMAGNE						488 780 899,24	3,82
XS2574374851 ECP SANTANDER 24	06/01/2023	05/01/2024	EUR	20 000 000		19 992 870,06	0,16
XS2602038940 ECP SANTANDER CONS	17/03/2023	15/03/2024	EUR	40 000 000		39 667 888,18	0,31
XS2606334493 ECP SANTANDER ZC24	28/03/2023	26/03/2024	EUR	30 000 000		29 714 256,12	0,23
XS2649205155 ECP SANTANDER 0724	07/07/2023	05/07/2024	EUR	15 000 000	4,34	14 694 374,94	0,11
XS2653846761 ECP VOLKS 4.14% 24	17/07/2023	17/01/2024	EUR	10 000 000	4,14	9 982 522,02	0,08
XS2655874613 ECP VW LEA.4.14%24	18/07/2023	18/01/2024	EUR	20 000 000	4,14	19 962 741,01	0,16
XS2657830316 ECP SANTANDER CO24	21/07/2023	19/07/2024	EUR	25 000 000	4,30	24 456 976,76	0,19

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2662654339 ECP SANTANDER 24	31/07/2023	29/07/2024	EUR	37 000 000	4,32	36 161 558,27	0,28
XS2678309753 SANTANDER CONSU 24	04/09/2023	02/09/2024	EUR	10 000 000	4,34	9 733 416,08	0,08
XS2685905528 ECP LANDESBK0924	12/09/2023	10/09/2024	EUR	50 000 000	4,12	48 716 230,38	0,38
XS2704425870 ECP LANDESBANK 24	11/10/2023	09/10/2024	EUR	47 000 000	4,20	45 653 606,82	0,36
XS2708649020 ECP DEUTSCHE BANK	20/10/2023	20/02/2024	EUR	25 000 000	4,17	24 857 331,20	0,19
XS2721617558 ECP VONOVIA SE 022	15/11/2023	15/02/2024	EUR	20 000 000	4,14	19 897 601,20	0,16
XS2723516519 ECP HONDA BANK 24	20/11/2023	20/02/2024	EUR	5 000 000	4,16	4 971 572,41	0,04
XS2733607191 CD GOLDMAN S 24	08/12/2023	08/03/2024	EUR	50 000 000	4,08	50 127 268,81	0,39
XS2734216885 ECP DEUTSCHE BAK24	11/12/2023	11/03/2024	EUR	52 000 000	4,14	51 585 884,51	0,40
XS2735861135 ECP SANTANDER CO24	14/12/2023	12/12/2024	EUR	40 000 000	3,86	38 604 800,47	0,30
TOTAL ESPAGNE						621 619 210,51	4,85
FR0127900670 BILBAO NCP27032024	24/03/2023	27/03/2024	EUR	30 000 000		29 713 539,28	0,23
FR0127989772 BILBAO NCP26042024	26/04/2023	26/04/2024	EUR	100 000 000		98 678 459,69	0,76
FR0127990598 BILBAO NCP30042024	27/04/2023	30/04/2024	EUR	10 000 000		9 863 418,26	0,08
FR0128153808 BILBAO NCP02082024	02/08/2023	02/08/2024	EUR	60 000 000		58 612 446,88	0,46
FR0128206887 BILBAO NCP26092024	26/09/2023	26/09/2024	EUR	46 000 000		44 683 456,86	0,35
FR0128324797 BILBAO NCP12112024	09/11/2023	12/11/2024	EUR	63 000 000		60 989 481,00	0,48
XS2600106038 ECP SANTAND120324	14/03/2023	12/03/2024	EUR	50 000 000		49 601 859,51	0,39
XS2648487846 ECP SANTANDER CO24	06/07/2023	04/07/2024	EUR	50 000 000	4,28	48 971 563,54	0,38
XS2704883821 ECP SANTANDER 24	12/10/2023	10/10/2024	EUR	15 000 000	4,24	14 552 388,87	0,11

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2713290752 ECP SANTAN 4.22%24	02/11/2023	31/10/2024	EUR	60 000 000	4,22	58 082 269,30	0,45
XS2720099881 ECP SANTANDER 1124	13/11/2023	11/11/2024	EUR	78 000 000	4,12	75 456 640,17	0,59
XS2731280264 ECP SANT. CO. 24	05/12/2023	03/12/2024	EUR	45 000 000	3,96	43 452 168,30	0,34
XS2733430164 ECP SANTANDER 1224	11/12/2023	09/12/2024	EUR	30 000 000	3,77	28 961 518,85	0,23
TOTAL FRANCE						3 728 646 899,53	29,08
FR0127271114 CFCMOC BMT17022025	17/02/2022	17/02/2025	EUR	10 000 000	0,29	10 054 546,00	0,08
FR0127713057 CACF BMT07112024	07/11/2022	07/11/2024	EUR	25 000 000	0,78	25 251 526,04	0,20
FR0127717165 CFCMOC BMT17052024	17/11/2022	17/05/2024	EUR	10 000 000	0,51	10 064 468,11	0,08
FR0127751396 CACF BMT14022025	14/02/2023	14/02/2025	EUR	25 000 000	0,50	25 877 983,38	0,20
FR0127753186 SG BMT31052024	13/03/2023	31/05/2024	EUR	40 000 000	0,40	41 011 742,15	0,32
FR0127846360 VEOLIA NCP07032024	08/03/2023	07/03/2024	EUR	46 000 000	0,27	47 446 501,57	0,37
FR0127869354 EDR(FR NCP16022024	16/02/2023	16/02/2024	EUR	6 000 000	0,45	6 206 943,97	0,05
FR0127870634 CFCMOC BMT21082024	21/02/2023	21/08/2024	EUR	20 000 000	0,30	20 099 708,00	0,16
FR0127889725 CFCMMA BMT06032025	06/03/2023	06/03/2025	EUR	30 000 000	0,39	30 097 983,00	0,23
FR0127894832 CDC HA NCP25012024	21/04/2023	25/01/2024	EUR	10 000 000		9 973 177,66	0,08
FR0127895094 PSA BA NCP13032024	13/03/2023	13/03/2024	EUR	40 000 000		39 683 514,73	0,31
FR0127922146 PSA BA NCP28032024	31/03/2023	28/03/2024	EUR	5 000 000	0,42	5 156 510,82	0,04
FR0127922211 CFCMOC BMT30042024	31/03/2023	30/04/2024	EUR	20 000 000	0,40	20 552 295,15	0,16
FR0127990432 BFCM NCP02052024	03/05/2023	02/05/2024	EUR	120 000 000	0,35	123 282 260,26	0,96
FR0127998880 EDF NCP08012024	06/07/2023	08/01/2024	EUR	50 000 000		49 966 124,13	0,39

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0128015429 CL BMT12052025	12/05/2023	12/05/2025	EUR	30 000 000	0,63	30 842 720,46	0,24
FR0128017177 CFCMOC BMT16052025	16/05/2023	16/05/2025	EUR	20 000 000	0,51	20 118 372,78	0,16
FR0128041409 STELLA NCP09012024	09/06/2023	09/01/2024	EUR	5 000 000	0,27	5 115 284,56	0,04
FR0128042589 CFCMMA BMT13062025	13/06/2023	13/06/2025	EUR	20 000 000	0,69	20 500 478,75	0,16
FR0128043454 STELLA NCP28052024	15/06/2023	28/05/2024	EUR	38 000 000	0,44	38 922 556,63	0,30
FR0128043470 STELLA NCP29052024	15/06/2023	29/05/2024	EUR	20 000 000	0,44	20 485 302,12	0,16
FR0128050426 PALATI NCP28062024	30/06/2023	28/06/2024	EUR	40 000 000	0,36	40 844 052,62	0,32
FR0128071745 CL BMT03072025	03/07/2023	03/07/2025	EUR	40 000 000	0,63	40 898 176,38	0,32
FR0128075316 SG BMT31102024	06/07/2023	31/10/2024	EUR	20 000 000	0,42	20 151 401,74	0,16
FR0128075720 CFCMMA NCP05072024	07/07/2023	05/07/2024	EUR	10 000 000	0,36	10 203 402,21	0,08
FR0128103514 COFACE NCP19012024	17/07/2023	19/01/2024	EUR	8 000 000		7 983 816,96	0,06
FR0128103779 ALPES NCP19072024	21/07/2023	19/07/2024	EUR	57 000 000	0,36	58 056 539,73	0,45
FR0128113968 CFCMMA NCP20022024	20/07/2023	20/02/2024	EUR	10 000 000	0,25	10 186 167,43	0,08
FR0128118249 BPCE NCP24072024	24/07/2023	24/07/2024	EUR	110 000 000	0,34	111 990 014,37	0,87
FR0128118769 CDC HA NCP26022024	21/07/2023	26/02/2024	EUR	25 000 000		24 840 589,14	0,19
FR0128140060 SOCRAM NCP24012024	25/07/2023	24/01/2024	EUR	4 000 000		3 989 734,81	0,03
FR0128140847 CL BMT25102024	27/07/2023	25/10/2024	EUR	130 000 000	0,41	131 073 172,87	1,02
FR0128140912 SG BMT31102024	28/07/2023	31/10/2024	EUR	70 000 000	0,44	70 532 832,10	0,55
FR0128142686 BFCM NCP02082024	02/08/2023	02/08/2024	EUR	80 000 000	0,31	81 361 831,86	0,64
FR0128150747 ARVAL NCP02072024	02/10/2023	02/07/2024	EUR	30 000 000		29 394 735,24	0,23

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0128151943 THALES NCP30012024	30/10/2023	30/01/2024	EUR	25 000 000		24 918 711,29	0,19
FR0128154012 SG BMT04112024	04/08/2023	04/11/2024	EUR	100 000 000	4,03	100 904 186,30	0,79
FR0128154236 CL NCP06082024	07/08/2023	06/08/2024	EUR	30 000 000	0,35	30 500 984,74	0,24
FR0128154913 NATIXI NCP08082024	08/08/2023	08/08/2024	EUR	80 000 000	0,34	81 312 955,47	0,63
FR0128191105 CL BMT29112024	30/08/2023	29/11/2024	EUR	50 000 000	0,42	50 203 371,01	0,39
FR0128191139 BFCM BMT29082025	30/08/2023	29/08/2025	EUR	25 000 000	0,38	25 101 928,89	0,20
FR0128191519 BFCM NCP01082024	31/08/2023	01/08/2024	EUR	100 000 000	0,33	101 394 762,70	0,79
FR0128191741 SG BMT31102024	31/08/2023	31/10/2024	EUR	70 000 000	0,40	70 525 496,10	0,55
FR0128196880 BPCE NCP06092024	08/09/2023	06/09/2024	EUR	50 000 000	0,33	50 643 148,02	0,40
FR0128198290 CACF BMT12092025	12/09/2023	12/09/2025	EUR	40 000 000	0,41	40 102 053,33	0,31
FR0128198423 CFCMMA NCP12092024	13/09/2023	12/09/2024	EUR	25 000 000	0,33	25 307 216,34	0,20
FR0128199959 SG BMT31102024	15/09/2023	31/10/2024	EUR	30 000 000	0,37	30 222 977,62	0,24
FR0128202944 PALATI NCP24092024	25/09/2023	24/09/2024	EUR	50 000 000	0,35	50 549 060,65	0,39
FR0128203983 CDC HA NCP09042024	05/10/2023	09/04/2024	EUR	30 000 000		29 662 760,63	0,23
FR0128204395 ROQUET NCP15012024	11/10/2023	15/01/2024	EUR	8 000 000		7 987 780,98	0,06
FR0128204593 ROQUET NCP18012024	16/10/2023	18/01/2024	EUR	3 000 000		2 994 368,68	0,02
FR0128204742 L.D.C. NCP22012024	18/10/2023	22/01/2024	EUR	5 000 000		4 989 000,69	0,04
FR0128205616 SOPRA NCP07022024	03/11/2023	07/02/2024	EUR	10 000 000		9 956 678,99	0,08
FR0128207125 CFCMOC BMT29092025	29/09/2023	29/09/2025	EUR	20 000 000	0,43	20 009 817,78	0,16
FR0128207455 BEL NCP29012024	27/09/2023	29/01/2024	EUR	2 000 000		1 993 393,38	0,02

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0128207521 BFCM NCP02092024	29/09/2023	02/09/2024	EUR	70 000 000	0,32	70 733 348,38	0,55
FR0128228386 CL BMT02012025	29/09/2023	02/01/2025	EUR	50 000 000	0,37	50 584 917,49	0,39
FR0128228501 SG BMT31122024	29/09/2023	31/12/2024	EUR	30 000 000	0,43	30 016 202,35	0,23
FR0128230762 FONCIE NCP08012024	04/10/2023	08/01/2024	EUR	3 000 000		2 997 877,71	0,02
FR0128230861 CFCMOC BMT06112024	06/10/2023	06/11/2024	EUR	20 000 000	0,36	20 130 127,88	0,16
FR0128251065 COFACE NCP09012024	05/10/2023	09/01/2024	EUR	13 000 000		12 989 376,60	0,10
FR0128251859 FINAGA NCP09042024	06/10/2023	09/04/2024	EUR	30 000 000		29 659 039,71	0,23
FR0128251958 FINAGA NCP12022024	06/10/2023	12/02/2024	EUR	20 000 000		19 904 208,05	0,16
FR0128252576 PARIS NCP04032024	04/12/2023	04/03/2024	EUR	12 000 000		11 913 736,16	0,09
FR0128254325 FONCIE NCP11012024	09/10/2023	11/01/2024	EUR	12 000 000		11 987 285,89	0,09
FR0128254333 SONEPA NCP11012024	09/10/2023	11/01/2024	EUR	6 000 000		5 993 569,42	0,05
FR0128256437 FINAGA NCP15042024	11/10/2023	15/04/2024	EUR	50 000 000		49 406 152,21	0,39
FR0128256916 SONEPA NCP16012024	12/10/2023	16/01/2024	EUR	8 000 000		7 986 763,63	0,06
FR0128257617 CL BMT17012025	17/10/2023	17/01/2025	EUR	30 000 000	0,40	30 259 869,29	0,24
FR0128268432 SOPRA NCP22012024	17/10/2023	22/01/2024	EUR	12 000 000		11 971 041,05	0,09
FR0128272004 NATIXI NCP18102024	20/10/2023	18/10/2024	EUR	70 000 000	0,34	70 562 908,85	0,55
FR0128272665 CL BMT24102025	24/10/2023	24/10/2025	EUR	10 000 000	0,60	10 070 471,72	0,08
FR0128273184 BOLLOR NCP25012024	23/10/2023	25/01/2024	EUR	4 000 000		3 989 521,48	0,03
FR0128273341 CFCMMA NCP25042024	25/10/2023	25/04/2024	EUR	20 000 000	0,20	20 150 523,19	0,16
FR0128294727 ROQUET NCP29012024	25/10/2023	29/01/2024	EUR	10 000 000		9 968 641,02	0,08

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0128295740 CFCMOC BMT31102025	31/10/2023	31/10/2025	EUR	10 000 000	0,47	10 077 691,00	0,08
FR0128296789 BEL NCP05022024	31/10/2023	05/02/2024	EUR	4 000 000		3 983 422,44	0,03
FR0128297373 CDC HA NCP12022024	22/11/2023	12/02/2024	EUR	10 000 000		9 952 375,99	0,08
FR0128304351 ENGIE NCP14022024	14/11/2023	14/02/2024	EUR	60 000 000		59 704 767,06	0,47
FR0128304377 VEOLIA NCP14032024	14/11/2023	14/03/2024	EUR	50 000 000		49 585 706,46	0,39
FR0128305499 VEOLIA NCP08032024	07/12/2023	08/03/2024	EUR	40 000 000		39 698 018,82	0,31
FR0128310028 SONEPA NCP08012024	03/11/2023	08/01/2024	EUR	3 000 000		2 997 858,40	0,02
FR0128310606 PRFIN. NCP08022024	06/11/2023	08/02/2024	EUR	15 000 000		14 934 955,01	0,12
FR0128322882 BFCM NCP04112024	08/11/2023	04/11/2024	EUR	120 000 000	0,33	120 662 224,03	0,94
FR0128323120 CFCMMA NCP09052024	09/11/2023	09/05/2024	EUR	10 000 000	0,21	10 057 746,26	0,08
FR0128324185 FINAGA NCP11032024	08/11/2023	11/03/2024	EUR	40 000 000		39 680 083,26	0,31
FR0128324300 CFCMMA NCP10052024	10/11/2023	10/05/2024	EUR	20 000 000	0,21	20 113 353,02	0,16
FR0128324722 STELLA NCP12112024	13/11/2023	12/11/2024	EUR	10 000 000	0,34	10 048 614,70	0,08
FR0128325182 FINAGA NCP13032024	10/11/2023	13/03/2024	EUR	50 000 000		49 588 755,70	0,39
FR0128325422 CL BMT14022025	14/11/2023	14/02/2025	EUR	50 000 000	0,42	50 274 354,50	0,39
FR0128325711 BPCE NCP15112024	15/11/2023	15/11/2024	EUR	100 000 000	0,34	100 476 601,52	0,78
FR0128327642 CL BMT PRE CPTE 25	21/11/2023	21/11/2025	EUR	40 000 000		37 630 073,89	0,29
FR0128344092 ICADE NCP09022024	23/11/2023	09/02/2024	EUR	15 000 000		14 934 758,75	0,12
FR0128344332 CDC HA NCP27022024	23/11/2023	27/02/2024	EUR	15 000 000		14 902 646,94	0,12
FR0128344902 BFCM NCP04112024	30/11/2023	04/11/2024	EUR	160 000 000	0,33	160 495 553,98	1,23

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0128344977 ENGIE NCP27022024	27/11/2023	27/02/2024	EUR	20 000 000		19 871 925,88	0,16
FR0128345875 L.B.P. NCP13122024	13/12/2023	13/12/2024	EUR	70 000 000	0,28	70 072 100,39	0,55
FR0128348267 SG BMT31032025	30/11/2023	31/03/2025	EUR	40 000 000	0,43	40 159 431,16	0,31
FR0128348820 L.D.C. NCP04032024	30/11/2023	04/03/2024	EUR	5 000 000		4 966 131,16	0,04
FR0128348846 ICADE NCP04032024	30/11/2023	04/03/2024	EUR	17 000 000		16 879 798,21	0,13
FR0128349828 CACF 04122025	04/12/2023	04/12/2025	EUR	30 000 000		28 210 177,63	0,22
FR0128350834 BPCE NCP06122024	08/12/2023	06/12/2024	EUR	40 000 000	0,33	40 081 605,11	0,31
FR0128352517 CACF BMT12122025	12/12/2023	12/12/2025	EUR	30 000 000		28 250 451,06	0,22
FR0128352830 PALATI NCP13122024	14/12/2023	13/12/2024	EUR	50 000 000	0,34	50 061 416,11	0,39
FR0128353341 STELLA NCP13122024	15/12/2023	13/12/2024	EUR	38 000 000	0,35	38 049 800,90	0,30
FR0128355684 DECATH NCP18012024	14/12/2023	18/01/2024	EUR	33 000 000		32 939 715,34	0,26
FR0128356492 SAVENC NCP20032024	18/12/2023	20/03/2024	EUR	20 000 000		19 823 009,24	0,15
FR0128357441 SONEPA NCP22032024	20/12/2023	22/03/2024	EUR	7 000 000		6 935 983,34	0,05
XS2598307887 CD CA SA 032024	10/03/2023	08/03/2024	EUR	30 000 000		29 773 088,87	0,23
TOTAL ROYAUME UNI						906 305 495,39	7,08
FR0128191600 BARCLA NCP29082024	31/08/2023	29/08/2024	EUR	70 000 000	0,40	71 036 177,67	0,55
FR0128191725 BARCLA NCP30082024	01/09/2023	30/08/2024	EUR	30 000 000		29 233 051,55	0,23
FR0128193267 BARCLA NCP03092024	05/09/2023	03/09/2024	EUR	26 000 000	0,40	26 371 223,92	0,21
XS2603073805 ECP TORONTO BK0324	21/03/2023	19/03/2024	EUR	20 000 000		19 829 174,72	0,15
XS2635651420 ECP LLOYDS BANK 24	08/06/2023	06/06/2024	EUR	25 000 000	3,98	24 564 023,06	0,19

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2636793932 CD LLOYDS BANK 24	09/06/2023	07/06/2024	EUR	100 000 000	3,99	98 233 202,61	0,77
XS2651634243 ECP LLOYDS VAR 24	12/07/2023	10/07/2024	EUR	50 000 000	0,40	51 013 577,68	0,40
XS2690980748 ECP SSE 08012024	15/09/2023	08/01/2024	EUR	20 000 000	4,07	19 985 802,09	0,16
XS2701643749 CD GOLDMAN SAC 24	05/10/2023	05/02/2024	EUR	30 000 000	4,10	29 880 245,47	0,23
XS2703613740 ECP AMCOR FIN.0124	10/10/2023	10/01/2024	EUR	20 000 000	4,08	19 980 992,84	0,16
XS2705563703 ECP AMCOR UK FIN24	13/10/2023	15/01/2024	EUR	12 000 000	4,08	11 981 635,53	0,09
XS2705620602 ECP SSE 4.1% 0124	13/10/2023	16/01/2024	EUR	50 000 000	4,10	49 917 704,84	0,39
XS2706164451 ECP AMCOR UK FIN24	16/10/2023	16/01/2024	EUR	17 000 000	4,08	16 972 019,65	0,13
XS2708177006 ECP HITACHI 4.1%24	19/10/2023	19/01/2024	EUR	10 000 000	4,10	9 980 210,86	0,08
XS2717425842 ECP NTT FINANCE24	10/11/2023	16/02/2024	EUR	42 000 000	4,11	41 789 493,26	0,33
XS2719117934 ECP AMCOR UK FIN24	10/11/2023	10/01/2024	EUR	6 000 000	4,07	5 994 415,75	0,05
XS2720007272 ECP AMCOR FI 0224	13/11/2023	13/02/2024	EUR	10 000 000	4,08	9 951 457,98	0,08
XS2721419674 ECP HITACHI CAP.24	15/11/2023	15/02/2024	EUR	20 000 000	4,05	19 899 939,90	0,16
XS2724452573 ECP AMCOR UK FIN24	20/11/2023	19/01/2024	EUR	15 000 000	4,07	14 970 440,54	0,12
XS2726392132 CD GS INTL BK 0324	23/11/2023	25/03/2024	EUR	60 000 000	4,10	59 420 987,28	0,46
XS2726953347 CD GOLDMAN SACH 24	24/11/2023	25/03/2024	EUR	100 000 000	4,09	99 035 770,24	0,77
XS2733008218 ECP NTT FINANCE 24	08/12/2023	19/01/2024	EUR	34 000 000	4,05	33 935 350,24	0,26
XS2736582201 ECD GLDAN SAC0624	15/12/2023	14/06/2024	EUR	95 000 000	4,00	93 253 757,90	0,73
XS2739597263 GLD SACHS 180624	22/12/2023	18/06/2024	EUR	50 000 000	4,00	49 074 839,81	0,38
TOTAL IRLANDE						225 572 354,56	1,76

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
FR0128192863 BARCLA NCP02092024	04/09/2023	02/09/2024	EUR	50 000 000	0,40	50 719 569,59	0,40
FR0128199645 BARCLA NCP13092024	15/09/2023	13/09/2024	EUR	100 000 000	0,40	101 327 483,25	0,79
XS2680923823 CD HEWLETT PACK 24	07/09/2023	05/09/2024	EUR	20 000 000	4,27	19 467 597,90	0,15
XS2704934327 CD HEWLETT PACK 24	12/10/2023	10/10/2024	EUR	15 000 000	4,32	14 556 965,50	0,11
XS2708166140 ECP INTESA SANPAOL	19/10/2023	19/04/2024	EUR	40 000 000	4,18	39 500 738,32	0,31
TOTAL ITALIE						373 622 482,84	2,92
XS2677538659 ECP UNICREDIT ZC24	01/09/2023	01/03/2024	EUR	100 000 000	4,07	99 330 656,65	0,78
XS2708174755 ECP ENI 4.07%0124	19/10/2023	19/01/2024	EUR	40 000 000	4,07	39 920 587,02	0,31
XS2710909784 ECP UNICREDIT SPA VAR 25042024	25/10/2023	25/04/2024	EUR	50 000 000	0,23	50 379 058,80	0,39
XS2717309939 ECP ENI 4.03%0224	08/11/2023	08/02/2024	EUR	100 000 000	4,03	99 569 467,27	0,77
XS2726907236 ECP SNAM 4.08%24	24/11/2023	10/01/2024	EUR	15 000 000	4,08	14 986 062,23	0,12
XS2729745781 ECP SNAM SPA 24	30/10/2023	29/02/2024	EUR	15 000 000	4,10	14 900 038,93	0,12
XS2730214777 ECP ENI 0324	01/12/2023	01/03/2024	EUR	10 000 000	4,06	9 931 581,78	0,08
XS2735353141 ECP ENI SPA 130324	13/12/2023	13/03/2024	EUR	5 000 000	4,05	4 959 089,16	0,04
XS2739063712 ECP SNAM SPA 0324	20/12/2023	20/03/2024	EUR	40 000 000	4,10	39 645 941,00	0,31
TOTAL JAPON						317 421 738,75	2,48
BE6347258632 CD SUM.MI.BK 0324	12/12/2023	12/03/2024	EUR	150 000 000	4,02	148 824 430,86	1,17
XS2735507555 ECP MIZUHO BNK0224	13/12/2023	13/03/2024	EUR	100 000 000	4,03	99 178 413,46	0,77
XS2735856051 ECP MIZUHO 140324	14/12/2023	14/03/2024	EUR	70 000 000	4,06	69 418 894,43	0,54
TOTAL LUXEMBOURG						250 562 148,28	1,96

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2648003403 ECP INT 4.005%0124	05/07/2023	05/01/2024	EUR	70 000 000	4,00	69 974 806,85	0,55
XS2662419683 ECP INTESA SANPA24	31/07/2023	31/01/2024	EUR	50 000 000	4,04	49 827 978,22	0,39
XS2677525672 ECP INTESA SP 0324	01/09/2023	01/03/2024	EUR	50 000 000		49 665 328,32	0,39
XS2700958874 ECP TRATON 4.3%24	04/10/2023	04/04/2024	EUR	20 000 000	4,30	19 787 029,27	0,15
XS2702160644 ECP TRATON FIN0424	06/10/2023	08/04/2024	EUR	10 000 000	4,29	9 889 198,90	0,08
XS2725805456 ECP TRATON FIN24	22/11/2023	22/05/2024	EUR	17 000 000	4,23	16 733 021,18	0,13
XS2738999106 ECP DH EUROP0324	20/12/2023	20/03/2024	EUR	35 000 000	4,14	34 684 785,54	0,27
TOTAL PAYS-BAS						1 094 108 442,58	8,54
FR0127753715 ING NV NCP20032024	20/03/2023	20/03/2024	EUR	20 000 000		19 817 925,58	0,15
FR0127753723 ING NV NCP20032024	22/03/2023	20/03/2024	EUR	50 000 000	0,36	51 552 532,38	0,40
FR0127849448 RABOBK NCP11042024	13/04/2023	11/04/2024	EUR	60 000 000	0,30	61 727 764,82	0,48
FR0127901215 ING NV NCP28032024	31/03/2023	28/03/2024	EUR	25 000 000	0,32	25 746 461,18	0,20
FR0127903153 ING NV NCP26042024	28/04/2023	26/04/2024	EUR	35 000 000	0,33	35 959 955,01	0,28
FR0128000884 RABOBK NCP03072024	05/07/2023	03/07/2024	EUR	30 000 000	0,32	30 624 231,03	0,24
FR0128000934 RABOBK NCP19072024	21/07/2023	19/07/2024	EUR	65 000 000	0,32	66 205 714,34	0,52
FR0128118983 ING NV NCP24072024	25/07/2023	24/07/2024	EUR	47 000 000	0,30	47 825 238,10	0,37
FR0128203652 ING NV NCP24092024	26/09/2023	24/09/2024	EUR	35 000 000	0,31	35 358 976,97	0,28
FR0128251115 ING NV NCP07102024	09/10/2023	07/10/2024	EUR	100 000 000	0,33	100 925 896,38	0,79
FR0128295583 UNIVER NCP31012024	27/10/2023	31/01/2024	EUR	20 000 000		19 934 129,08	0,16
FR0128308741 RABOBK NCP22112024	24/11/2023	22/11/2024	EUR	50 000 000	0,29	50 177 292,42	0,39

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS2655900129 CD COOPERATIEVE 24	19/07/2023	17/07/2024	EUR	100 000 000	4,17	97 834 437,21	0,76
XS2661164546 ECP NATWEST 290124	27/07/2023	29/01/2024	EUR	150 000 000	4,01	149 527 642,18	1,18
XS2679912514 ECP VW ZC 200224	06/09/2023	20/02/2024	EUR	40 000 000	4,11	39 774 024,60	0,31
XS2705688823 ECP VOLKSWAGEN FIN	16/10/2023	16/04/2024	EUR	38 000 000	4,26	37 546 085,66	0,29
XS2718122729 ECD ABN AMRO BAN24	09/11/2023	07/11/2024	EUR	100 000 000	3,99	96 872 153,69	0,76
XS2722722555 ECP ABN AMRO 14112	16/11/2023	14/11/2024	EUR	80 000 000	4,00	77 456 785,50	0,60
XS2723857699 ECP NATWEST MARK24	17/11/2023	17/05/2024	EUR	50 000 000	4,10	49 241 196,45	0,38
TOTAL SUEDE						356 344 936,34	2,78
XS2657811795 ECP VW SVERIGE0124	24/07/2023	24/01/2024	SEK	600 000 000	4,40	54 165 233,70	0,42
XS2694837506 ECP VW SVERIGE0124	20/09/2023	22/01/2024	SEK	250 000 000	4,39	22 574 906,68	0,18
XS2696137426 ECP SV.VW FIN 0224	25/09/2023	26/02/2024	SEK	900 000 000	4,42	80 922 971,85	0,62
XS2705647399 ECPVOLKSWAGEN 24	16/10/2023	18/03/2024	SEK	400 000 000	4,47	35 874 751,09	0,28
XS2707079476 ECP SVENSKA VW0424	17/10/2023	17/04/2024	SEK	300 000 000	4,54	26 805 817,00	0,21
XS2715796590 ECP VW FINA 0524	03/11/2023	03/05/2024	SEK	300 000 000	4,66	26 743 126,77	0,21
XS2721434715 ECP SVENSKA 150524	15/11/2023	15/05/2024	SEK	400 000 000	4,62	35 605 697,90	0,28
XS2723549791 ECP SVENSKA VW0424	17/11/2023	17/04/2024	SEK	200 000 000	4,53	17 867 824,35	0,14
XS2725182898 ECP ASSA ABLOY F24	21/11/2023	21/03/2024	EUR	15 000 000	4,09	14 862 699,73	0,12
XS2733014703 ECP VATTENFALL0624	07/12/2023	06/06/2024	EUR	5 000 000	3,98	4 912 210,21	0,04
XS2734747814 ECP VATTENFALL0324	12/12/2023	12/03/2024	EUR	5 000 000	4,02	4 959 649,53	0,04
XS2735900727 ECP SVENSKA VOLK24	15/12/2023	14/06/2024	SEK	350 000 000	4,33	31 050 047,53	0,24

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE						106 322 967,88	0,83
XS2716888818 ECP HONEYWELL 24	08/11/2023	05/02/2024	EUR	15 000 000	4,11	14 942 923,48	0,12
XS2719128030 ECP HONEYWELL IN24	13/11/2023	12/02/2024	EUR	10 000 000	4,09	9 954 173,44	0,08
XS2722145575 ECP HONEY.INTL 24	16/11/2023	14/02/2024	EUR	15 000 000	4,10	14 927 884,96	0,12
XS2730708000 ECP HONE.INTL 0324	05/12/2023	05/03/2024	EUR	35 000 000	4,08	34 754 198,41	0,26
XS2734296895 ECP HONEYWELL 24	12/12/2023	13/03/2024	EUR	24 000 000	4,08	23 810 994,50	0,19
XS2735321023 ECP HONEYWELL IN24	13/12/2023	18/03/2024	EUR	8 000 000	4,07	7 932 793,09	0,06
TOTAL Titres d'OPC						1 068 997 316,59	8,35
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						1 068 997 316,59	8,35
TOTAL FRANCE						1 068 997 316,59	8,35
FR0000003964 SG MONETAIRE PLUS 1 SI.4DEC			EUR	2 487,9831		60 380 531,70	0,47
FR0000287716 BNPP MONEY 3M IC SI.REGPT 3DEC			EUR	3 012,251		71 471 501,15	0,56
FR0007075122 OSTRUM SRI MONEY IC FCP 5DEC			EUR	9 558,07829		122 007 722,40	0,95
FR0010089649 SW.L.F.F ESG MON.M.EUR.I SI.3D			EUR	3 186,589		81 512 787,29	0,64
FR0010885236 OSTRUM SRI MONEY P.IC FCP 4DEC			EUR	3 319,3732		351 480 528,04	2,74
FR0013095312 AMUN.EURO LIQUID.SRI I2 FCP 3D			EUR	37 536,267		382 144 246,01	2,99
TOTAL Contrats financiers						14 849 928,27	0,12
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						17 627 978,14	0,14
MARS.EUR Appels marge swaps			EUR	17 627 978,14		17 627 978,14	0,14
TOTAL Autres engagements						-2 778 049,87	-0,02

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Swaps						-2 778 049,87	-0,02
TOTAL CANADA						-246 078,01	0,00
T23002648232 SWTDOM160224ECP BNP			EUR	-80 000 000		124 057,10	0,00
T23002664464 SWADOM120324ECP SANT			EUR	-50 000 000		25 285,48	0,00
T23002764857 SWTDOM290724ECP SANT			EUR	-35 451 000		-14 168,87	0,00
T23002769915 SWADOM041124SG B			EUR	-100 000 000		-215 383,49	0,00
T23002813821 SWTDOM160424ECP VOLK			EUR	-37 194 000		-7 049,41	0,00
T23002825526 SWTDOM050724ECP SANT			EUR	-14 543 000		-15 085,82	0,00
T23002857684 SWADOM131224CD BNP P			EUR	-96 394 000		-143 733,00	0,00
TOTAL ALLEMAGNE						-5 475,52	0,00
T23002810407 SWANOM090424FINAGA N			EUR	-29 378 000		-5 475,52	0,00
TOTAL ESPAGNE						-37 394,39	0,00
T23002768862 SWTBBV020824BILBAO N			EUR	-57 575 000		-19 518,25	0,00
T23002857986 SWTBBV140624ECD GLDA			EUR	-93 117 000		-17 876,14	0,00
TOTAL FRANCE						-1 551 264,87	-0,01
T23002612740 SWTNAT050124ECP SANT			EUR	-20 000 000		56 820,43	0,00
T23002621114 SWACA 160124CD ABN A			EUR	-60 000 000		177 408,65	0,00
T23002621164 SWTCA 150124ECP SANT			EUR	-53 000 000		171 793,40	0,00
T23002624248 SWANAT190124ECP ABN			EUR	-60 000 000		175 419,69	0,00
T23002664957 SWTHSB140324BILBAO N			EUR	-60 000 000		113 205,75	0,00

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
T23002665123 SWTCA 130324PSA BA N			EUR	-38 512 000		138 758,92	0,00
T23002699471 SWTCA 260424BILBAO N			EUR	-96 168 000		200 621,35	0,00
T23002704201 SWTSG 300424BILBAO N			EUR	-9 615 000		24 827,36	0,00
T23002726526 SWTBNP060624ECP LLOY			EUR	-24 032 000		41 786,89	0,00
T23002745710 SWAHSB070124EDF N			EUR	-48 992 000		13 709,32	0,00
T23002749978 SWACIC170124CDC HA N			EUR	-29 376 000		4 203,61	0,00
T23002753625 SWANAX180124ECP VW L			EUR	-19 585 000		2 559,31	0,00
T23002755871 SWACIC190724ECP SANT			EUR	-23 958 000		-8 103,94	0,00
T23002763565 SWACIC310124ECP INTE			EUR	-48 987 000		15 080,51	0,00
T23002783739 SWTSGL300824BARCLA N			EUR	-28 777 000		-33 714,39	0,00
T23002784506 SWABNP300824CD BNP P			EUR	-144 015 000		-229 498,89	0,00
T23002786774 SWANAT050924CD HEWLE			EUR	-19 172 000		-15 752,30	0,00
T23002789129 SWASGL100924ECP LAND			EUR	-48 000 000		-58 103,26	0,00
T23002795226 SWTNAT060224OISEST/3			EUR	-30 000 000		4 792,38	0,00
T23002800611 SWTABN260924BILBAO N			EUR	-44 242 000		-135 895,74	0,00
T23002815427 SWTABN151024CD BNP P			EUR	-67 210 000		-205 741,89	0,00
T23002824176 SWTCA 241024ECP COOP			EUR	-90 956 000		-298 592,89	0,00
T23002825482 SWTSG 020924SANTANDE			EUR	-9 623 000		-20 004,26	0,00
T23002833396 SWANAT071124CD BNP F			EUR	-96 140 000		-260 303,42	0,00
T23002835234 SWANAT121124BILBAO N			EUR	-60 485 000		-180 528,50	0,00

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
T23002835236 SWTNAT111124ECP SANT			EUR	-74 880 000		-220 960,56	0,00
T23002838041 SWTCA 141124ECP ABN			EUR	-76 890 000		-227 833,97	0,00
T23002840522 SWTHSB150524ECP SVEN			EUR	-33 601 000		-9 734,62	0,00
T23002840839 SWTNAT170524ECP NATW			EUR	-48 984 000		-15 629,95	0,00
T23002842512 SWTSG 211125CL BMT P			EUR	-37 184 000		-390 881,24	0,00
T23002851820 SWTSG 041225CACF 041			EUR	-27 932 000		-242 998,33	0,00
T23002852102 SWTNAT031224ECP SANT			EUR	-46 360 000		-83 726,67	0,00
T23002856651 SWABNP130424FINAGA N			EUR	-49 315 000		-3 154,92	0,00
T23002857172 SWTBNP121224ECP SANT			EUR	-38 498 000		-51 092,70	-0,01
TOTAL ROYAUME UNI						-38 302,02	0,00
T23002812033 SWAHSB101024ECP SANT			EUR	-14 383 000		-38 302,02	0,00
TOTAL JAPON						235 454,77	0,00
T23002665012 SWTNOM080324CD CA SA			EUR	-30 000 000		36 893,90	0,00
T23002665015 SWTNOM070324CD BNP P			EUR	-30 000 000		38 804,41	0,00
T23002727755 SWANOM070624CD LLOYD			EUR	-96 122 000		138 898,17	0,00
T23002755714 SWTNOM190724ECP BNP			EUR	-57 640 000		-20 074,67	0,00
T23002761354 SWANOM270124ECP NATW			EUR	-146 955 000		46 630,81	0,00
T23002784310 SWANOM010324ECP UNIC			EUR	-97 983 000		23 019,15	0,00
T23002854429 SWTNOM091224ECP SANT			EUR	-28 898 000		-17 553,96	0,00
T23002862475 SWTNOM180624GLD SACH			EUR	-49 025 000		-11 163,04	0,00

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL PAYS-BAS						-1 134 989,83	-0,01
T23002636515 SWTABA060224CD BNP P			EUR	-30 000 000		82 491,76	0,00
T23002703131 SWAABA020224CD BNP P			EUR	-72 942 000		100 633,76	0,00
T23002741647 SWTABA030124ECP UNIC			EUR	-29 405 000		8 525,01	0,00
T23002744124 SWANAT050124ECP INT			EUR	-68 585 000		13 662,17	0,00
T23002744901 SWANAT040724ECP SANT			EUR	-47 925 000		-45 647,78	0,00
T23002753657 SWAABA170724CD COOPE			EUR	-95 954 000		-116 436,15	0,00
T23002784479 SWANAT010324ECP INTE			EUR	-48 987 000		13 268,41	0,00
T23002786315 SWAABA200224ECP VW Z			EUR	-39 251 000		20 829,93	0,00
T23002795063 SWTNAT200924CD BNP P			EUR	-24 944 000		-76 664,03	0,00
T23002802157 SWTABA270924CD BNP P			EUR	-57 572 000		-178 517,56	0,00
T23002809765 SWANAT090424CDC HA N			EUR	-29 370 000		-6 873,27	0,00
T23002811573 SWTABA101024ECP LAND			EUR	-45 087 000		-128 806,24	0,00
T23002812779 SWAABA101024CD HEWLE			EUR	-14 372 000		-39 846,53	0,00
T23002825483 SWTABA190424ECP INTE			EUR	-39 186 000		-11 303,35	0,00
T23002827262 SWTNAT021124ECP SANT			EUR	-57 544 000		-180 967,84	0,00
T23002833375 SWAABA020724ARVAL N			EUR	-29 207 000		-18 875,15	0,00
T23002833554 SWANAT071124ECD ABN			EUR	-96 122 000		-259 777,15	0,00
T23002834273 SWTNAT081124CD NAB L			EUR	-57 662 000		-154 256,68	0,00
T23002843640 SWTRBS220524ECP TRAT			EUR	-16 644 000		-5 905,30	0,00

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
T23002856563 SWTABA121225CACF B			EUR	-28 039 000		-147 278,33	0,00
T23002857413 SWTABA140624ECP SVEN			EUR	-17 297 000		-3 245,51	-0,01

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C2 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

(*) Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, présentation faite du rapport de la Présidente et après lecture des rapports du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 29/12/2023, bilan, compte de résultat et annexe, tels qu'ils lui sont présentés.

Elle constate qu'au 30 décembre 2022, le nombre d'actions en circulation s'établissait à 1 091 173,142 et qu'à cette même date le capital social s'établissait à 12 610 430 230,65€ dont
64 883,599 actions IC d'une valeur liquidative unitaire de 188 644,50€ soit un capital de
12 39 934 198,71€ et
1 026 289,543 actions TC d'une valeur liquidative unitaire de 361,005€, soit un capital de
370 496 031,94€

Tandis qu'au 29 décembre 2023, le nombre d'actions en circulation s'établissait à 2 366 448,701 et qu'à cette même date le capital social s'établissait à 12 809 362 708,78€ dont
61 247, 948 actions IC d'une valeur liquidative unitaire de 195 092,60€ soit un capital de
11 949 021 940,68€ et
2 305 200,753 actions TC d'une valeur liquidative unitaire de 373,217€, soit un capital de
860 340 768,10€

En conséquence, l'assemblée donne quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate, qu'au 29/12/2023 les sommes distribuables afférentes au résultat de l'exercice, composé du résultat net de l'exercice de 225 476 667,34€ et du compte de régularisation des revenus de l'exercice de 5 028 262,21€, s'élève à 230 504 929,55€.

Conformément aux dispositions statutaires, , il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat comme suit :

Action TC : Capitalisation pour un montant de 15 214 819,89€

Action IC : Capitalisation pour un montant de 215 290 109,66€

Il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

L'assemblée générale constate ensuite que le montant des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes de l'exercice s'élève à 108 274 980,57€. Nous vous proposons d'affecter ces sommes comme suit :

Action IC : Capitalisation pour un montant de 101 002 016,72€

Action TC : Capitalisation pour un montant de 7 272 963,85€

Il est rappelé qu'il n'y pas eu de distributions des sommes afférentes aux plus-values nettes au cours des trois derniers exercices.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes en exécution de l'article L. 225-38 du code de Commerce et en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de mettre à la disposition du conseil d'administration pour l'exercice 2023 la somme de 15 000 €, au titre des rémunérations des administrateurs.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, conformément aux dispositions statutaire, ratifie la cooptation de M. Patrick CLAUDE en qualité d'administrateur. Le mandat de M. Patrick CLAUDE expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2023.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide sur proposition du conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires de renouveler M. Patrick CLAUDE en qualité d'administrateur, pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 2026.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide sur proposition du conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires de nommer au mandat d'administrateur la société FINANCIERE AGACHE représentée par M. Jean-Philippe FOURRIER, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2026.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide sur proposition du conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires de renouveler M. Arnaud GESLIN en qualité d'administrateur, pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 2026.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide sur proposition du conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires de renouveler M. Bernard HUET en qualité d'administrateur, pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 2026.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide sur proposition du conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires de renouveler M. Alexandre PIFFARD en qualité d'administrateur, pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 2026.

ONXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide sur proposition du conseil d'administration et conformément aux dispositions statutaires de renouveler M. Francis WEBER en qualité d'administrateur, pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse du mois de décembre 2026.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**UNION +
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE**
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT
4, rue Gaillon
75002 PARIS

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable UNION + relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.



UNION +

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2024.04.05 18:00:54 +0200



Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier investit en portefeuille appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit : UNION +

Identifiant de l'entité juridique

9695006X3C0XQUCXD535

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : _%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : _%

Non

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 5% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Ce produit financier adopte une approche en amélioration de score ESG, c'est-à-dire qu'il recherche la promotion de caractéristiques environnementales, sociale et de bonne gouvernance en se basant sur un indicateur de qualité ESG générale, combinant une quarantaine d'indicateurs extra-financiers.

Les **indicateurs de durabilité** servent à vérifier si le produit financier est conforme aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

La prise en compte des critères extra-financiers environnementaux, sociaux et de gouvernance repose sur un modèle d'analyse ESG propriétaire; il est basé sur une combinaison de données en provenance d'agences de notation externes (Sustainalytics, ISS ESG, Trucost), portant sur les entreprises et les états. Ce modèle est construit à partir d'une quarantaine d'indicateurs extra-financiers structurés autour de 5 piliers: Social, Environnemental, Economique et Sociétal, Gouvernement d'entreprise, Engagement de l'entreprise pour une démarche socialement responsable. Le score ESG permet ainsi l'évaluation et a sélection de sociétés ou émetteurs dans le respect des caractéristiques environnementales et sociales recherchés par le produit financier. En outre, l'évaluation du chiffre d'affaires en lien avec un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable, ainsi que l'analyse des incidences négatives et des principaux standards sociaux sont utilisés pour qualifier la poche d'Investissement Durable du produit financier, selon une méthodologie propre à Crédit Mutuel Asset Management.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?

Outre la promotion des caractéristiques environnementales et sociales, au coeur de la proposition d'investissement du produit financier, celui-ci se donne sur une poche d'investissement minimale pour objectif d'investir dans des sociétés et/ou émetteurs identifiés comme 'durables' selon une méthodologie interne, propre à Crédit Mutuel Asset Management. Les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies sont utilisés comme cadre de référence pour déterminer les investissements qui peuvent contribuer à un objectif environnemental ou social. Le produit financier cherche ainsi à encourager les sociétés et/ou émetteurs les mieux disants en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, tout en valorisant et encourageant ceux et celles qui démontrent aussi d'une contribution avérée à la réalisation d'objectifs environnementaux et/ou sociaux, notamment de par leurs activités.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Crédit Mutuel Asset Management a établi un cadre d'identification des principales incidences négatives pour permettre l'évaluation des préjudices importants pouvant venir affaiblir la proposition d'investissement durable. Il permet d'évaluer la capacité des sociétés sélectionnées à gérer le potentiel impact négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité E et S (Do No Significant Harm)

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Les indicateurs PAI pris en compte permettent de mesurer l'impact négatif potentiel des investissements sur la durabilité. En attente de seuils spécifiés par les régulateurs, comme indiqué par les autorités européennes de surveillance (AES) dans leur déclaration de clarification du 2 juin 2022, Crédit Mutuel Asset Management s'appuie donc sur ses travaux d'analyse interne et sa base propriétaire ESG afin d'analyser l'impact négatif d'une entreprise sur l'environnemental et le social et sociétal. Notre modèle permet ainsi de codifier (attribution de points) chaque société analysée en fonction des réponses obtenues sur les critères sélectionnés.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conforme aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:

L'implication dans une violation des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales vaut une exclusion fermée.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE. Elle s'accompagne de critères spécifiques propres à l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

- OUI** Les incidences en matière de durabilité représentent l'impact que peuvent avoir les décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ceux-ci se concentrent sur le climat et plus largement les problématiques environnementales; sont également concernés les facteurs du domaine social, avec notamment le droit des salariés, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption. La prise en compte de ces incidences négatives en matière de durabilité par le produit financier se fait de trois façons: par l'application de politiques d'exclusion sectorielles, par la notation ESG interne et par le suivi des PAI. Les politiques d'exclusion sectorielle s'appliquent à toutes les stratégies gérées activement, y compris ce produit financier, et concernent les armes controversées et le charbon; elles permettent de se prémunir d'une exposition à de forts risques de durabilité inhérents à ces secteurs. La notation ESG permet de mesurer la performance ESG générale d'une société ou d'un émetteur; elle est constituée à partir d'un éventail d'indicateurs environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance découlant d'une analyse des données brutes PAI. Le suivi des données brutes PAI s'effectue dans le cadre de l'activité de gestion du produit financier; ces données sont mises à disposition dans le rapport périodique.
- NON**



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier?

- **Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissements pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?**

Pour les fonds ISR ou à engagement significatif, une contrainte d'exclusion stricte sur le dernier quintile le moins bien noté selon la méthodologie de score ESG interne s'applique. Dans une limite de 10% maximum de l'actif, pourront être sélectionnées des sociétés ou émetteurs non couverts par l'analyse ESG interne ainsi que ceux de l'avant dernier quintile. Une contrainte additionnelle s'applique sur la poche minimum d'Investissement Durable du produit financier, dans laquelle seuls des investissements identifiés comme 'durables' (selon une méthodologie interne propre à Crédit Mutuel AM) pourront être sélectionnés. En outre, des politiques d'exclusion sont mises en place sur l'ensemble des investissements; elles concernent les armes controversées (développement, production, utilisation, maintenance, stockage, transport et distribution), les armes non-conventionnelles et de destruction massive ainsi que le secteur du charbon (extraction minière et production électrique). Les sociétés ou émetteurs identifiés comme étant porteurs de controverses sévères ('controverse rouge' selon la typologie interne) sont également exclus des univers d'investissement pour l'ensemble des produits financiers de Crédit Mutuel AM.

- **Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant**

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

L'application de cette stratégie d'investissement?

Le produit financier ne s'engage pas sur un taux minimum de réduction de l'univers avant application de la stratégie d'investissement. Il adopte une approche en amélioration de score ESG, et limite l'exposition aux sociétés et émetteurs les moins bien notés à 10% maximum de l'actif net.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

- ***Quelle est la politique mise en oeuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit?***

La politique d'évaluation des bonnes pratiques de gouvernance des sociétés bénéficiaires de l'investissement, y compris en ce qui concerne les bonnes mises en gestion, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales, est mesurée au travers du pilier G du score propriétaire ESG à travers une série de critères spécifiques que Crédit Mutuel Asset Management examine dans le cadre de l'évaluation globale ESG. Une exclusion ferme est opérée dès lors que l'ensemble des critères n'est pas respecté.

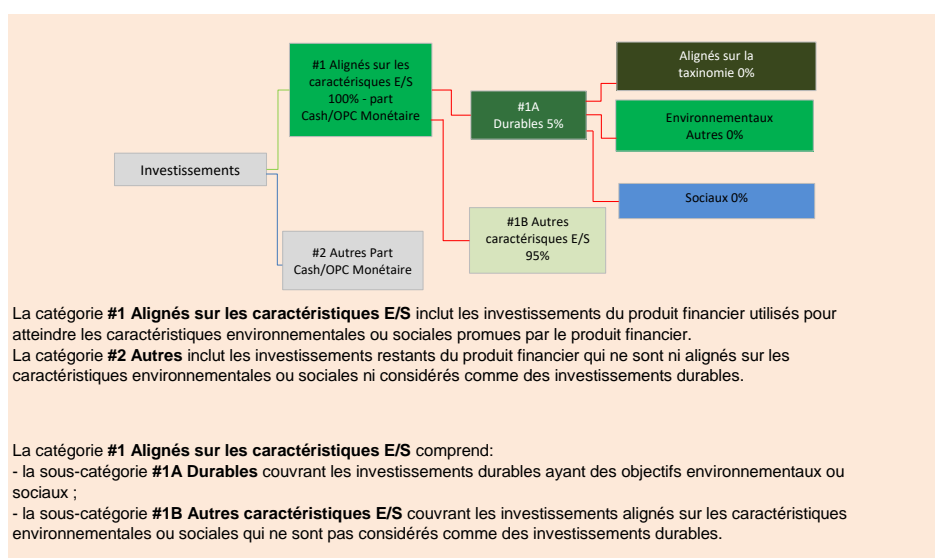


Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissement dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.



- ***Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?***

Le produit financier peut utiliser des produits dérivés. Cette utilisation est néanmoins temporaire et sans impact sur le profil ESG du fonds; celui-ci ne peut détenir une position courte sur un titre sélectionné selon les critères ESG.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Ce produit financier poursuit un objectif d'impact social il ne s'engage donc pas sur un pourcentage minimum d'investissement durable ayant un objectif environnemental

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE?**

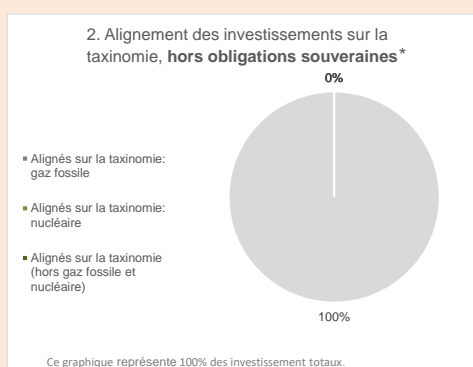
OUI

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

NON

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?**

N/A

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte** des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Ce produit financier ne prévoit pas une part minimale d'investissement durable ayant un objectif environnemental.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social?

Ce produit financier ne prévoit pas une part minimale d'investissement durable ayant un objectif social.



Quels sont les investissements durables inclus dans la catégorie «2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux?

Ce produit financier peut investir, dans la limite prévue au prospectus, en OPCVM de droit français ou étranger. Une proportion de liquidités (via par exemple des fonds monétaires) permet d'assurer une réserve de liquidité et d'anticiper les éventuelles mouvements liés aux souscriptions/rachats de la part des porteurs. Dans un souci de cohérence, le gérant veille à sélectionner des fonds disposant d'un Label ISR (ou équivalent) et/ou intégrant des considérations extra-financières afin de garantir la prise en compte de considérations environnementales, sociales et de gouvernance et de minimiser ainsi les risques de durabilité émanant de l'exposition au sous-jacent de liquidité



Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut?

NON

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- **Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

N/A

- **Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti?**

N/A

- **En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?**

N/A

- **Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?**

N/A



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit?

Des informations et documents complémentaires sont disponibles sur le site Internet de Crédit Mutuel AM, et notamment sur les pages dédiées à l'Investissement Durable et aux différents produits.

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet:

www.creditmutuel-am.eu